

## TRANSCRIPTION VERBATIM

DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES EN MER NOUVELLE-AQUITAINE  
30 SEPTEMBRE 2021 > 28 FÉVRIER 2022

### Compte-rendu Verbatim

Réunion élus

Vendredi 20 janvier 2022 en ligne

**Salle/adresse** : En ligne

**Nombre de participants** : 60

**Début/fin** : 18h > 20h

#### Intervenants

M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public  
Mme Katia BOURDIN - élue de la Charente-Maritime  
Mme Hermine DURAND - chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC  
M. Léo BONAMY - Agence du développement et de l'innovation Nouvelle-Aquitaine  
Mme Aurore GILLMANN - Responsable de la concertation environnement - RTE  
Mme Alice LAPIOVER - chargée de concertation environnement - RTE  
M. Daniel LAURENT - sénateur de la Charente-Maritime  
M. Thierry LESAUVAGE - vice-président à l'Aménagement du territoire et développement durable et mobilité  
M. Patrice LIBELLI - maire de Vaux-sur-Mer  
M. MORAD - conseiller municipal à Saint-Trojan-les-Bains  
M. Luc PICOT - secrétaire général de la Commission particulière du débat public  
M. Jean-Philippe QUITOT - directeur interrégional de la mer  
M. Jacques REGAD - directeur adjoint de la DREAL  
Mme Françoise de ROFFIGNAC - présidente du SMIDDEST  
M. Jean-Yves ROUVIÈRE - DGEC  
M. Christophe SUEUR - maire de Saint-Pierre d'Oléron  
M. Michaël VALLET - sénateur de la Charente-Maritime  
Mme Marie-Josée VILLAUTREIX - maire de Saint-Trojan-les-Bains  
M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL

#### Début de la réunion

---

##### Monsieur le préfet

Mesdames, messieurs, merci beaucoup d'avoir eu l'initiative de cette réunion qui va permettre donc aux élus d'échanger avec les services de l'État concernés par ce projet.

Alors, je voudrais donc les présenter rapidement. Vous savez que c'est un projet dont la maîtrise d'ouvrage est portée par l'État et RTE. Donc, le ministère de la Transition écologique, DGEC est

représenté par Mme DURAND, cheffe du Bureau des énergies renouvelables, hydrauliques et marines et M. ROUVIÈRE.

RTE est représenté par Carole PITOU-AGUDO, déléguée RTE Ouest, Élodie JAUSSAUD, directrice de projet et Aurore GILLMAN, responsable de la concertation, et que certains d'entre vous connaissent déjà.

L'état territorial, outre votre serviteur, est représenté par Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL ; Pierre-Emmanuel VOS, directeur de projet ; Jean-Philippe QUITOT, directeur interrégional de la mer ; Alain PRIOL, directeur départemental des territoires et de la mer.

Alors, je le rappelle très rapidement, mais vous le savez déjà, que ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui fixe son entreprise, des objectifs ambitieux à l'échéance 2050.

Donc c'est un projet qui pourrait se traduire par la construction d'un ou deux parcs éoliens en mer, d'une puissance de 500 à 2 000 mégawatts à l'horizon 2030. Il est évident que ce projet doit prendre en compte un certain nombre de paramètres essentiels, et, parmi lesquels, donc, les problématiques environnementales, ainsi que les usages en vigueur dans cette zone et en particulier la pêche professionnelle.

Alors, le débat a démarré le 22 novembre. Il devait s'achever initialement le 31 janvier. Si ce n'est que, l'État, donc à la lumière des premiers débats réalisés par la commission particulière de la République, donc a considéré qu'il serait souhaitable de proposer une zone d'étude élargie début décembre, pour prendre compte un certain nombre de remarques qui avaient été faites. Donc, ce qui l'a conduit à proposer une zone qui est passée de 300 à près de 750 km<sup>2</sup>. Et donc, compte tenu de cette modification assez substantielle, l'État a obtenu l'accord de la Commission nationale du débat public pour prolonger le débat jusqu'au 1er février, ou 31 janvier, non je ne sais pas... 28 février, pardon. Alors, voilà, alors à l'issue du débat public et, bien sûr, en fonction du rapport que rendra la Commission du débat public, il reviendra au gouvernement de prendre la décision de poursuivre ou non le projet. Cette décision est prévue pour l'été prochain. Si la décision est prise de réaliser le projet, et bien il y aura bien sûr ensuite, à l'échelle nationale, une phase, si vous voulez, de dialogue avec les candidats à la réalisation de ce projet et ensuite, une phase d'instruction réglementaire à l'échelon local, porté par des services de la préfecture et des directions donc, pour mettre en œuvre les procédures que vous connaissiez d'autorisations environnementales notamment.

Bon, voilà, et avec l'objectif de mettre en service ce parc, ce ou ces parcs à l'horizon 2030.

Voilà ce que je pouvais indiquer en guise de préambule et ce que je vous propose, enfin je vais redonner la parole à monsieur le président BEAUCIRE, puisque c'est lui qui conduit la réunion, pour donc vous exposer toutes les étapes plus détaillées, avant que vous puissiez prendre la parole.

### **M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Bien sûr, alors nous avons maintenant une séquence d'une vingtaine de minutes, et je vais... donc ce sont des fragments d'exposés relativement courts, allons finalement à l'essentiel, et je vais donner peut-être la parole, pour commencer, aux représentants de la DGEC, Mme DURAND, M. ROUVIÈRE. Et puis, ensuite, nous verrons de façon un peu plus détaillée localement, les grands traits du projet.

### **Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Merci beaucoup, est-ce que vous m'entendez bien ?

#### **Citoyen 1**

Je pourrais peut-être fermer la porte si tu veux ?

#### **Citoyen 2**

Pour l'instant, ça marche pas...

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Allo ? Est-ce que vous m'entendez ?

**Monsieur le préfet**

Très bien !

Oui on vous entend.

Oui, tout à fait, on vous entend.

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Très bien, merci beaucoup, et toutes mes excuses pour les petits problèmes techniques au démarrage ! Donc Hermine DURAND, je suis la cheffe du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines de la DGEC. Merci au président de la CPDP et à monsieur le préfet pour l'organisation de cette réunion. Pour nous c'est très important que l'on puisse faire ce point d'étape avec vous, élus. C'est un moment qui nous semble tout à fait approprié dans ce débat public. Pour pouvoir, déjà, vous représenter les caractéristiques du projet, vous présenter les évolutions récentes des éléments que nous avons versés au débat public et puis, bien entendu, pouvoir répondre à toutes vos questions sur ce projet. Donc, cette présentation sera à plusieurs voix, avec à la fois une petite transition du côté de la DGEC, mais également la présentation du projet plus détaillée par le directeur du projet, donc, Pierre-Emmanuel VOS et ensuite, une intervention de RTE.

Alors, on n'arrive pas à faire défiler les slides, je ne sais pas si elles s'affichent correctement à l'écran...

**Citoyen 3**

Là on ne voit que la première slide, effectivement.

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

D'accord alors on va essayer de repartager...hop, voilà. Est-ce que vous voyez la seconde slide ?

**Citoyen 3**

Oui !

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Parfait ! Merci beaucoup.

Donc, comme je le disais, nous accordons une grande importance à ce dialogue avec les acteurs locaux et en particulier avec les élus. Une mobilisation qui a, de votre part, qui a déjà été forte dans le cadre du débat public en cours et que nous allons, donc avec la DPDP, renforcer encore, puisqu'en application de la loi énergie climat de 2019, les collectivités territoriales et littorales sont invitées par la Commission particulière du débat public à formuler un avis sur le projet proposé au débat. Et donc, un courrier est en cours d'envoi pour pouvoir recueillir formellement l'avis des collectivités littorales de l'ensemble de la façade sur ce projet au large d'Oléron.

Pour nous, cette réunion c'est également l'occasion de rappeler pourquoi nous avons élargi la zone proposée au débat. Initialement de 300 km<sup>2</sup>, désormais de 743 km<sup>2</sup>, sans toutefois changer les contours du projet. Là, nous avons uniquement modifié la zone sur laquelle les acteurs et le public

sont invités à s'exprimer pour la recherche de la localisation d'un projet éolien en mer, allant jusqu'à un gigawatt.

Donc, tout d'abord, pourquoi l'éolien en mer ? Un bref rappel avec ce petit graphique qui a vocation à rappeler 2 choses :

La première, c'est que l'objectif du gouvernement c'est bien de baisser la consommation d'énergie des utilisateurs français donc entre... à l'horizon 2050, en matière de consommation d'énergie totale. Donc que ce soit l'énergie fossile, l'électricité ou la chaleur et la biomasse, on a cet objectif de décroître notre consommation globale d'énergie. En revanche, la part de l'électricité dans cette consommation d'énergie est amenée à augmenter en raison de la baisse des énergies fossiles, et donc, parmi cette augmentation de la consommation d'électricité, il y aura une part qui sera de plus en plus importante pour les énergies renouvelables et finalement, quelles que soient les décisions politiques qui sont prises sur le nucléaire, les énergies renouvelables sont amenées à augmenter dans le mix énergétique, de façon proportionnelle, mais également, dans l'absolu, avec une augmentation de la production d'électricité d'origine renouvelable, qui est rendue nécessaire par l'augmentation de nos besoins en électricité à l'horizon 2050.

À l'intérieur de ces énergies renouvelables, pourquoi l'éolien en mer ?

Eh bien, parce que c'est une importante source de production d'électricité grâce à des vents forts et réguliers en mer et grâce à des éoliennes qui sont grandes et puissantes et dont la puissance unitaire peut-être bien supérieure à celle des éoliennes terrestres. Et donc, pour une capacité totale de parc, avoir finalement moins d'éoliennes pour une même production d'électricité.

L'électricité éolienne en mer est également compétitive : les coûts de production sont en baisse, en particulier sur la technologie de l'éolien en mer « posé » - qui est la technologie retenue pour ce parc au large d'Oléron - et avec des prix proches de ceux du marché. On a tous en tête l'appel d'offres au large de Dunkerque qui a permis des prix extrêmement bas, donc de 44€ du mégawattheure. L'éolien en mer est une filière compétitive dans le bouquet des énergies disponibles pour notre pays. C'est également une électricité décarbonée, avec très peu de gaz à effet de serre qui sont émis tout au long de son cycle de vie, depuis la construction jusqu'au démantèlement. On ne peut pas dire que c'est absolument zéro carbone, mais par contre, ce qui est sûr, c'est que c'est beaucoup moins en termes de bilan carbone que d'autres sources d'électricité, évidemment, que les énergies fossiles, mais également que l'énergie photovoltaïque.

Et enfin, c'est une technologie mature qui bénéficie d'un important retour d'expérience en Europe, en particulier dans la mer du Nord. Et à ce titre, donc les connaissances des impacts des éoliennes en mer sont déjà nombreuses. Tout l'enjeu étant de pouvoir mettre en service nos parcs éoliens en mer français dans les meilleurs délais pour acquérir également un retour d'expérience complémentaire, tenant compte des spécificités de nos côtes françaises.

C'est pourquoi l'éolien en mer c'est le véritable moteur de la transition énergétique en France. Et notre feuille de route, qui est la programmation pluriannuelle de l'énergie, fixe ses orientations de développement de l'éolien en mer avec un objectif qui est aujourd'hui de 6 200 mégawatts d'installations éoliennes en mer, qui seront mises en service en 2028.

Ceci grâce à un ensemble de projets : donc les projets qui ont été attribués dans les années 2012 et 2014 donc les 2 premiers appels d'offres qui avaient été lancés par l'État, donc c'est les projets qui sont ceux sur la côte normande et la côte bretonne ainsi qu'à Saint-Nazaire et Noirmoutier.

Et puis, nous avons eu donc cet appel d'offre numéro 3 au large de Dunkerque, dont je parlais.

Actuellement, l'État travaille de façon très rapprochée sur différents projets, donc à la fois un projet au large de la Normandie AO 4, un projet au large de la Bretagne « éolien flottant » AO 5, deux projets en Méditerranée donc qui sont, qui seront l'appel d'offres numéro 6, et puis ce projet à Oléron AO 7.

Voilà, donc c'est un... l'ensemble des façades françaises sont concernées aujourd'hui par des projets en développement et à l'horizon 2050, dans la continuité de ce que je présentais sur l'évolution du besoin en électricité, qui va être une évolution croissante, et bien nous serons amenés à poursuivre le développement de l'éolien en mer sur l'ensemble des façades, voilà, pour atteindre nos objectifs de transition énergétique.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie a fixé un calendrier ambitieux d'attribution de ces parcs éoliens en mer, qu'ils soient posés ou flottants, en précisant des tarifs d'électricité cible. Donc le calendrier que vous voyez donc, indique que le projet au large de la façade sud-atlantique donc, doit avoir une capacité comprise entre 500 et 1000 mégawatts, avec un tarif cible à 60€ par mégawattheure. Ce tarif cible correspond à un tarif sur la base que nous espérons obtenir au cours de l'appel d'offres et sur la base duquel sera fixé le prix plafond de l'appel d'offres qui pourra être de 10 € à 20 € par mégawattheure au-dessus, mais aujourd'hui on ne sait pas encore à quel tarif les développeurs proposeront des offres.

Donc le projet Sud-Atlantique s'inscrit dans cet objectif d'un premier parc dont la procédure de mise en concurrence devrait être, en théorie, attribuée en 2021 ou 2022. Mais nous nous inscrivons également dans la perspective de la deuxième période de la PPE, au-delà de 2024, avec un éventuel deuxième parc au large d'Oléron, qui pourrait s'inscrire donc dans ces procédures de mise en concurrence prévues à partir de 2024. C'est hypothétique puisqu'aujourd'hui, au-delà de 2024, on dit simplement dans la PPE qu'il faut attribuer 1 000 mégawatts par an, mais la PPE indique que ces 1 000 mégawatts par an pourront être préférentiellement situés auprès des parcs qui auront déjà été attribués, donc, des seconds parcs à proximité des premiers.

Voilà et je passe donc la parole à Pierre-Emmanuel VOS, pour vous représenter ce projet au débat.

#### **M. Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL**

Je prends la parole, Jacques REGAD, donc pour reprendre le fil de la présentation, trois, trois questions sont posées au public dans le cadre de ce projet :

Donc la première question - diapo suivante s'il vous plaît : est-il opportun d'évoquer un projet éolien en mer sur le secteur Sud-Atlantique ? C'est ce qui nous intéresse, donc au large d'Oléron.

La deuxième question qui est posée c'est : où installer un premier parc d'une puissance de 500 à 1 000 mégawatts, qui pourrait entrer en production à l'horizon 2030 ?

Et puis, la troisième question posée, effectivement c'est : est-il envisageable de développer, à partir de 2024, un parc supplémentaire d'une puissance de 1 000 mégawatts maximum avec éventuellement une délocalisation ?

Voilà les trois questions qui sont soumises au débat public en ce moment.

Diapo suivante, sur le secteur donc qui est imaginé, qui est envisagé pour travailler sur ce projet.

Donc, ça a été dit, un secteur initial de 300 km<sup>2</sup> - qui est représenté sur la carte par le grand rectangle entouré en bleu clair au centre de la carte – dans ce secteur, le débat a été entendu à une superficie de 743 km<sup>2</sup> qui est représenté sur la carte par des hachures bleu marine de droite vers la gauche.

Ce secteur, donc, effectivement, est un secteur sensible, on le connaît, en termes paysagers, en termes de biodiversité marine, et, évidemment, lié aux oiseaux, et puis, avec de nombreux usages, donc la pêche, des secteurs de protection, donc, on a un secteur très sensible en termes environnemental. Les caractéristiques du projet sont inchangées, donc les puissances potentielles de 500 à 1 000 mégawatts pour un premier parc.

Voilà les caractéristiques et le secteur sur lequel on se base pour le débat public.

Ce secteur est également complété par des zones de raccordement, puisqu'il va falloir raccorder ce parc au réseau terrestre pour acheminer l'électricité. Donc, deux fuseaux d'étude sont identifiés. Un fuseau représenté en marron au sud vers le secteur Royan et puis, un fuseau au nord, vers La

Rochelle, et le RTE tout à l'heure présentera un peu mieux les caractéristiques du réseau, des études de raccordement.

Alors, qui conduit le projet ? Comment s'organisent les acteurs ?

Donc, plusieurs intervenants dans l'élaboration du projet : dans la phase actuelle du débat public, le projet est porté par le gouvernement, donc par les services de l'État qui portent le projet très en amont, qui soumettent le projet au débat public. RTE également, dans la même phase du débat public, porte le projet de raccordement – sous l'égide donc, débat public sous l'égide de la CNDP, représentée par la Commission particulière du débat public, et puis, au-delà du débat public, l'État attribuera à un développeur en industriel éolien la conception, la construction et l'exploitation du parc à l'issue d'un appel d'offres. RTE, en revanche, aura toujours en charge le raccordement, la construction du raccordement et l'exploitation du raccordement.

La CNDP organisera un continuum de la concertation au-delà du débat public en cours. La conduite du projet, elle, est assurée, sous l'égide du préfet de Charente-Maritime - pour le compte de l'État - avec différentes instances : une première instance qui est liée au Conseil maritime de façade Sud-Atlantique avec une commission spécialisée éolien en mer qui rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le domaine maritime : usagers, protection de l'environnement, élus, donc plusieurs types d'acteurs. Et puis, nous avons installé auprès de cette commission spécialisée, un conseil scientifique chargé de nous conseiller, de conseiller le maître d'ouvrage sur les études environnementales, sur les suivis environnementaux à mettre en place. Ce conseil scientifique composé des scientifiques spécialistes du domaine marins nous accompagnera, nous accompagneront plutôt, tout au long du projet.

Et puis, l'État est organisé en « équipe projet », avec, comme ici présent, les différents services de l'État à l'échelle nationale et à l'échelle régionale et départementale en lien étroit avec RTE.

Une idée de la... des différentes phases de ce projet, de cette étude : donc on est actuellement, donc je l'ai dit, dans une zone d'étude en mer, 743 km<sup>2</sup> qui... sur lesquels le débat public porte. Donc, la CPDP conduira donc, au mois d'avril, à l'issue du débat public, un bilan de ce débat, qui conduira le gouvernement à l'été 2022, à décider de poursuivre ou pas le projet. Et, si poursuite il y a, de déterminer une zone préférentielle pour poser un premier parc éolien de 500 à 1 000 mégawatts. Diapo suivante... cette phase actuelle 2021 de 2022 a donné lieu également à des premières études, notamment des études dans le domaine de l'environnement, des études sur l'activité de pêche... et puis des photomontages pour imaginer, se rendre compte, ce que pourrait être un parc au large d'Oléron, ainsi que différentes études géotechniques donc dans l'état de la mer.

Donc, ce travail, ces études, ont déjà démarré, elles ont déjà été produites et sont versées au débat public. Et, à l'issue, effectivement, du débat public et de la décision ministérielle sur la zone préférentielle pour installer un premier parc, diapo suivante, pardon, oui diapo suivante, nous aurons à produire des études complémentaires sur la zone plus précise qui aura été déterminée. Nous aurons également à produire la production de l'état initial de l'environnement avec RTE pour engager les phases d'une procédure de mise en concurrence.

Alors ça, c'est un travail qui sera alimenté tout au long de la démarche, diapo suivante, ce qui donnera lieu, donc en 2023, théoriquement, si le projet se poursuit, à la désignation d'un lauréat donc industriel en charge de la construction du projet. Donc on va passer là, à partir de ce moment-là, dans une phase de zone dite « de projet », beaucoup plus réduite, plus précise, qui, elle-même, donnera lieu à un certain nombre d'études, donc diapo suivante « étude d'impacts », qui sera à la charge du porteur de projet. Et puis, ensuite, la phase de construction. Vous voyez que cette étude d'impacts, on rentre dans un processus « mieux pour mieux » je dirais, par les élus et par les différents services de l'État qui est l'instruction d'une étude d'impacts et l'instruction de différentes autorisations environnementales, préfectorales, pour conduire à l'autorisation puis à la construction du projet avant sa mise en service qui est imaginée en 2030.

Voilà à peu près les grandes phases du travail, donc on est vraiment au tout début de l'histoire. Pour vous donner une idée - diapo suivante - de la localisation, de ce que c'est une simulation d'un parc éolien en mer posé, d'une puissance de 1 000 mégawatts, vous voyez c'est un secteur qui fait à peu près 120 km<sup>2</sup> avec une distance minimale entre les éoliennes de 20 km sachant que toutes les combinaisons sont possibles à partir de ces possibilités de parc de 1 000 mégawatts pour préserver des couloirs de pêche, d'aménagement du parc lui-même, mais ça donne une idée de la volumétrie, je dirais, d'un parc de cette puissance-là en mer.

Pour terminer - diapo suivante - le projet donc, serait situé entre 9 et 36 km, des côtes d'Oléron, de l'île d'Oléron. Donc c'est dans l'hypothèse d'un parc de 1 000 mégawatts. Voilà à peu près ce que ça pourrait donner comme distance à la côte, si on se situe dans l'enveloppe aujourd'hui soumise au débat public.

Voilà, je laisse la parole à RTE qui va vous présenter les caractéristiques des raccordements.

### **Alice LAPIJOVER, chargée de concertation environnement - RTE**

Alors, simplement pour rappeler, cette diapo suivante, qui est RTE. Donc RTE on est une entreprise de service public qui a pour mission de... d'exploiter et d'entretenir et de construire le réseau de transport d'électricité.

L'État nous a confié la mission de raccorder les énergies marines renouvelables au réseau électrique. Donc c'est la raison de la co-maîtrise d'ouvrage par RTE pour le présent projet. Compte tenu des puissances qui sont envisagées pour le parc, le raccordement au réseau de transport d'électricité, il devra se faire sur le réseau très haute tension donc ça veut dire le réseau 225 000 ou 400 000 volts.

Comme on peut le voir sur la carte, ce réseau il est à terre donc il va falloir venir construire un raccordement depuis le parc jusqu'aux ouvrages existants.

RTE c'est un responsable de l'ensemble des ouvrages du raccordement, donc le poste électrique en mer, les liaisons en mer à terre et le ou les postes électriques à terre.

L'ensemble de ces ouvrages de raccordement est financé par le TURPE, donc c'est le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, c'est une part de la facture d'électricité de chacun des consommateurs français.

Alors, ce qui est important de savoir sur ce réseau existant, c'est que c'est un réseau qui est déjà en contrainte, préalablement à la construction du parc éolien ou à son raccordement éventuel, par un accroissement des flux nord-sud et donc il y a un renforcement de ce réseau qui sera à prévoir et qui sera à dimensionner, évidemment en fonction de la puissance qui sera à raccorder.

Alors, l'emprise de ce raccordement, on passe à la diapo suivante, l'emprise du raccordement elle est définie par étapes, elle est précisée dans le temps.

Donc, aujourd'hui comme ça vous a été présenté pour le débat public, il y a deux corridors de raccordement assez larges qui sont proposés. L'objectif de sortie du débat public et d'avoir un choix sur un de ces deux corridors. Ensuite, il y a une procédure donc qui est faite sous l'égide du préfet, de Concertation Fontaine, donc de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, on va travailler ensemble à définir un fuseau de moindre impact. Donc c'est une bande dans laquelle on va venir insérer des ouvrages, une bande de quelques dizaines, quelques centaines de mètres. Sur cette base là on pourra conduire l'ensemble des études et des demandes d'autorisation qui sont nécessaires pour le raccordement et enfin donc procéder à la construction des ouvrages électriques. Ce qui est important aussi d'avoir en tête c'est qu'une fois mis en service, il y a un certain nombre d'ouvrages ne se verront pas, notamment toutes les liaisons puisqu'elles sont construites en souterrain, que ce soit en mer ou à terre.

Au niveau de la consistance technique du raccordement, c'est la diapo suivante, aujourd'hui on ne connaît pas cette consistance technique, puisqu'elle va dépendre de deux choses :

Premièrement, évidemment, la puissance du parc éolien en mer, du ou des parcs s'il y en a deux qui sont décidés. Et puis la distance du parc, donc la longueur du raccordement à construire. Si on veut schématiser un petit peu, si on a une puissance de raccordement de l'ordre de 500 mégawatts qui n'est pas très éloignée, donc on va dire jusqu'à une centaine, un peu plus, 130 km, on pourrait envisager un raccordement sur le réseau 225 000 volts en courant alternatif. Si par contre, on a un volume supérieur, donc par exemple deux gigawatts avec quelque chose qui est très loin, on envisagera plutôt une solution de type courant continu. Et puis entre les deux, enfin le champ des possibles, tout est possible, enfin, il faut étudier en fonction des caractéristiques pour définir la meilleure solution globale.

On vous présentera après, les ouvrages ne sont pas tout à fait les mêmes en fonction de la solution qui est retenue.

Enfin, ce qu'on peut dire en dernier point, en général sur le raccordement, sur le slide suivant, c'est que plus on anticipe la planification, et donc l'arrivée des productions éoliennes sur le réseau, plus on va être en capacité de mutualiser les infrastructures de raccordement. Donc c'est ce qui est illustré ici, en anticipant, on peut prévoir un raccordement qui serait en capacité d'accueillir plusieurs parcs donc par exemple ici les deux parcs qui sont soumis en débat public. L'intérêt c'est d'avoir une optimisation des coûts et une réduction de l'impact puisqu'on minimise au maximum les infrastructures nécessaires au raccordement.

### **Mme Aurore GILLMAN - Responsable de la concertation environnement - RTE**

Passons à la zone d'étude pour ce projet : donc on a une zone d'étude composée de deux variantes qui visent, toutes deux, à partir de la zone mise en débat pour le parc en mer pour aller rejoindre le réseau public de transport d'électricité haute tension. Donc, soit par le nord de l'île d'Oléron, soit par son sud et, dans les deux cas, on va chercher en terre les deux réseaux 400 000 volts dont il était question, ou bien 225 000 volts pour la barrière nord, dans le secteur de La Rochelle.

À ce stade, bien sûr, on est en phase très macro dans ce débat public, donc la zone d'étude est encore large, ceci pour permettre de répondre aux différents scénarios pour le parc en mer mis en débat par l'État, mais également de pouvoir débattre, de pouvoir jouer sur différents enjeux qui pourraient être présents en mer, au littoral ou sur les territoires terrestres notamment en termes d'évitement dès la phase de débat public.

Au slide suivant vous voyez les communes, à peu près, qui sont comprises dans chacune des variantes. Donc la variante nord ou la variante sud. Elle a été, cette zone d'étude, élaborée pour la saisine de la Commission nationale du débat public et pour le dossier du maître d'ouvrage, de façon à pouvoir faciliter la consultation des collectivités locales et des intercommunalités le cas échéant puisqu'elle est délimitée via les filages communaux. Au total, ces deux variantes représentent 139 communes, 8 intercommunalités et 2 départements, puisque, au final, pour un morceau de la variante nord nous allons chercher un poste électrique 400 000 volts dans les Deux-Sèvres.

S'agissant des ouvrages de raccordement, pour tous les projets, ils sont constitués de la même façon : on collecte l'électricité produite par le parc éolien en mer via un poste électrique en mer qui élève la tension pour pouvoir l'exporter vers le continent via des câbles haute tension, qui sont donc ensouillés, c'est-à-dire enfouis sous le fond de la mer pour aller chercher au littoral une jonction à l'atterrage où il est connecté, ces câbles sous-marins sont connectés à des câbles électriques souterrains jusqu'au poste de raccordement final à construire au plus près du réseau existant.

Donc, pour pouvoir proposer des raccordements pour ce projet, comme pour tout projet, il nous faut connaître la puissance cible à raccorder donc s'agissant des parcs éoliens en mer, et donc ça a été dit, la distance à parcourir entre la zone de production et le réseau de transport terrestre. C'est-à-dire les



deux questions, il nous faut connaître la réponse aux deux questions posées par l'état dans le cadre de ce débat.

Vous avez ici quelques visuels de ce que peuvent être ces fameux forages de raccordement, donc sur la partie gauche vous voyez un poste électrique en mer en fonction de la puissance et de la technologie. Tout en haut à gauche c'est un poste pour 500 à 600 mégawatts, par exemple en courant alternatif. En bas à gauche, ce serait une station de conversion, donc un poste électrique pour du courant continu.

Dans les deux cas, on aura des câbles qu'on enfouira sous le fond marin de façon privilégiée, comme c'est illustré sur ce slide, et à droite vous voyez la différence entre des câbles électriques en courant alternatif, des câbles tripolaires - qui font la taille d'un ballon de football à peu près - et des câbles en courant continu, qui sont plus compacts, juste en dessous.

Dans les deux cas, ces câbles en mer seront espacés pour se rejoindre au littoral à la jonction d'atterrissage.

Le poste électrique en mer, depuis qu'il est dans le périmètre de RTE, ça remonte uniquement à 2018, on peut, ça permet d'envisager une optimisation du raccordement, de mutualiser donc le raccordement pour un ou plusieurs projets de parcs éoliens en mer, mais ça permet aussi, finalement, de proposer aux parties prenantes, aux territoires d'en... voilà, d'y trouver d'autres valeurs ajoutées pouvant répondre à des objectifs de politique publique ou des besoins d'acquisition de connaissances en mer, qu'il s'agisse de monitoring environnemental par exemple, ou bien, de pouvoir développer des sites d'essais en mer, si tant est, qu'évidemment, le besoin soit exprimé. Et, on peut aussi imaginer de valoriser de nouvelles ressources marines, par exemple de l'algoculture, ou de l'aquaculture, ou que sais-je. Voilà, sommes-nous partie prenante de mettre sur la table, dès la phase de débat public, un besoin, une autre opportunité, pour que RTE puisse étudier avec les parties prenantes, dès la phase de dialogue concurrentiel, dès à présent au débat public, si bien sûr le projet est lancé par l'État.

Ici, vous aurez une vision des travaux de raccordement qui sont désormais achevés pour le parc au large de Saint-Nazaire, sur le banc de Teran, donc un parc de première génération, 500 mégawatts en courant alternatif. Ici, l'atterrissage s'est fait sur une plage, la plage de la Courance, et vous voyez ici les photos avant et après travaux. On a creusé, et, après travaux, rendu le site à son état initial et à ses usagers.

Slide suivant, vous voyez une autre alternative, une autre possibilité d'atterrissage, donc de câble souterrain qui va chercher le câble terrestre, avant d'aller chercher le réseau RTE existant. Ici, ça s'est fait dans un port, port de Fécamp, pour le projet aussi première génération 500 mégawatts, courant alternatif, sur la façade normande cette fois.

Ici, vous aurez quelques visuels de ce qu'est une liaison électrique, donc des câbles haute tension de raccordement, donc on enfouit sous le sol, qu'il s'agisse de champs, ou bien de prairies, ou bien de réseaux routiers de délaissés, on va au maximum chercher les sols artificialisés

Et donc vous voyez ce que ça peut donner avant et après travaux : après travaux, si on passe en plein champ, la parcelle peut tout à fait être cultivée quelques semaines après.

Et, dernier visuel, donc les postes électriques de raccordement, en fonction des scénarios, de la puissance et de la localisation. Vous avez ici une représentation d'un poste 225 000 volts pour un scénario raccordement d'un parc de 500 mégawatts par exemple. Ou bien un poste 400 000 volts, tel que celui de Granzay, présent sur la variante nord de la zone d'étude.

Pour finir, ils attendent de RTE dans le cadre de ce débat c'est de, évidemment, recueillir l'expression des publics, les scénarios de raccordement lié évidemment aux questions relatives aux parcs, et les enjeux aussi de la zone d'étude, par exemple : quelles sont les connaissances, quels sont les enjeux à particulièrement prendre en compte ? Et par exemple, aussi, quel évitement RTE pourrait être invité à étudier, particulièrement pour la suite du projet.

La suite, si le débat est, si le projet est évidemment lancé par l'État, nous partirons à nouveau en concertation, sur la base d'un corridor de raccordement que nous aurons proposé à l'État dans le cadre de sa décision, pour aboutir à un fuseau de moindre impact où on pourra travailler certains enjeux, notamment avec les élus et les parties prenantes pour, voilà, avancer sur les projets de raccordement. Donc, en résumé, l'attente de RTE dans ce débat serait d'abord, en sortie de débat, de pouvoir choisir entre la variante nord et la variante sud et entre une technologie de raccordement ou une autre. Mais pour ça on a besoin de l'expression des publics, et, aux premiers chefs d'entre eux, des élus.

Vous avez ici, mais vous trouverez toutes les dates sur le site de la CDPD, les prochaines séquences dédiées aux raccordements. Donc, des ateliers variante nord, variante Sud dédiée aux enjeux des territoires, qui nous permettront d'avancer justement, pour répondre aux questions que je viens de le mentionner. Un atelier raccordement le 8 février prochain qui fera la synthèse de tout ça et qui approfondira les scénarios raccordement en lien avec les scénarios pour le parc et des sessions participatives aussi en ligne pour se familiariser avec le scénario de raccordement d'une façon un peu plus ludique peut-être, que des ateliers de travail... Je vous remercie.

#### **M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Eh bien, merci à toutes et tous pour, finalement, ce parcours à grande vitesse sur toutes les dimensions du projet, de la politique publique de l'énergie jusqu'à son éruption régionale, et même comme on vient de voir ici, à son éruption locale dans les territoires.

Alors, maintenant je vous propose qu'on puisse profiter d'une séquence d'échange. Vous avez donc vous qui êtes en ligne, vous avez finalement, devant vous, toutes les personnes qui peuvent répondre aux questions que vous avez à poser. Ils peuvent enregistrer vos remarques et bien entendu la commission fait de même. Alors je vous rappelle que tout cela est enregistré et que ce sera porté sur le site du débat public, transcrit, comme toutes les autres réunions publiques.

Alors à ce stade, si vous voulez vous manifester pour poser une question, je pense que vous avez un bouton qui s'appelle « réaction », en bas à droite de votre écran, qui vous permet de vous manifester. Et puis, n'oubliez pas de dire qui vous êtes et à qui éventuellement, votre question, votre remarque, voire votre interpellation s'adresse, évidemment.

Voilà donc, à ce stade... nous nous attendons vos remarques ou vos questions.

Je vous en prie, monsieur ?

Mickaël VALLET, oui ? Je vous en prie, monsieur ?

#### **Mickaël VALLET, sénateur de la Charente-Maritime**

Bonjour à toutes et à tous, je ne sais pas si vous me recevez bien ?

Alors j'ai trois questions, qui sont en fait les mêmes que celles que j'avais pu poser lors d'une réunion que nous avons eue à la préfecture il y a plusieurs mois, et à l'occasion d'un échange en visio, que... à ma demande et que RTE comme le porteur de projet, avait bien voulu, avait bien voulu répondre à cette demande et je les en remercie. Donc, vous n'avez pas évoqué sauf si je n'y ai pas prêté attention... dans le zonage, dans les zonages possibles l'aspect Natura 2000. Donc ma première question c'est, qu'est-ce que le porteur de projet peut dire sur cet aspect-là ? Est-ce qu'il y a des implications réglementaires importantes de votre point de vue ?

La 2e question, qui bien évidemment est accessoire, mais porte quand même sur les aspects fiscaux : serait-il possible d'avoir une somme un peu précise, de savoir vers qui, en fonction des projets, seraient fléchées les recettes ?

Et troisième point : quels sont les organismes, qui en dehors de la DREAL ou de RTE, enfin évidemment et de l'administration centrale du ministère, ont été ou sont impliqués dans la préparation du débat et dans le montage du projet ?

Et comme je vous ai fait les trois questions en même temps, je pense que je n'en aurai pas d'autres.

### **Monsieur le préfet**

Alors ce que je propose, monsieur le président, c'est que Jacques REGAD réponde à la question de monsieur le sénateur concernant Natura 2000. Pierre-Emmanuel VOS répondra aux deux autres questions. Jacques ?

### **M. Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL**

Oui, alors effectivement, on est dans un secteur avec des enjeux environnementaux qui sont très marqués, je l'ai dit. La Commission particulière du débat public a organisé, courant, début janvier, un atelier spécifique sur les enjeux environnementaux qui sera suivi par d'autres ateliers consacrés aux enjeux environnementaux, dans lequel nous avons pu présenter l'ensemble des zonages environnementaux, des enjeux environnementaux du secteur qui est assez large. Et, effectivement, sur ce secteur, il a été décidé par l'État d'installer, de mettre en place, des sites Natura 2000 en réponse aux deux directives européennes « habitats et oiseaux », au regard des enjeux liés à la protection de plusieurs espèces, de plusieurs habitats d'espèces qui fréquentent ce secteur.

Donc on a, effectivement, à la fois des sites Natura 2000 qui ont été désignés sur le littoral ou sur l'interface terre-mer, au titre de l'habitat naturel et des espèces et on a un grand site Natura 2000, une zone de protection spéciale, désignée au titre de « directive-oiseaux » pour un cortège d'espèces de la faune qui fréquente ce secteur, à la fois pour des questions de nourrissage, de reproduction ou de migration. On a effectivement identifié ces éléments-là, cette richesse environnementale, elle a été, je dirais, consacrée à la création d'un parc naturel marin. L'Office français pour la biodiversité, qui gère le parc naturel marin, est également un opérateur des sites Natura 2000, donc il est en charge de la gestion des sites Natura 2000 et de la protection des enjeux qui sont attachés à ces sites Natura 2000. Donc, le projet, effectivement en question, est localisé, du moins la zone d'étude, la zone actuellement soumise au débat public, est localisée à la fois dans le parc marin, mais également dans les sites Natura 2000. Nous partons du principe que les sites Natura 2000 ne sont pas des sites, ne sont pas des réserves naturelles, sur lesquelles la réglementation est extrêmement contraignante, mais nous oblige à prendre en compte les enjeux pour lesquels les sites ont été désignés, donc avec une responsabilité de l'État vis-à-vis de la Commission européenne de la protection des enjeux, donc, nous oblige à faire, effectivement, un certain nombre d'études préalables, permettant de vérifier si le projet, si les incidences du projet, prennent en compte et ne dégradent pas l'état de conservation des espèces et des habitats. Alors, effectivement, c'est un point très sensible pour ce projet pour lequel les études préalables, qui sont actuellement connues, et qui seront complétées par des études beaucoup plus précises sur zone, si nécessaire, prennent en compte tous les enjeux identifiés dans les sites Natura 2000 pour lesquels l'État français prend une responsabilité.

### **M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci Jacques. Monsieur le sénateur, sur l'aspect Natura 2000, est-ce vous auriez besoin de compléments ?

### **M. Daniel LAURENT, sénateur de la Charente-Maritime**

À ce stade, je comprends que vous considérez que c'est compatible.

**M. Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL**

À ce stade, nous considérons que, réglementairement, c'est compatible, on peut étudier un projet dans le cadre d'un projet d'un site Natura 2000. L'objectif, ça sera effectivement de vérifier que les caractéristiques du projet, d'implantation du projet, les mesures de réduction qui seront mises en place en phase travaux et puis en phase d'exploitation, voire les mesures de compensation qui vont être imaginées sur le secteur marin - ce qui est plus difficile que sur secteur terrestre, il faut le dire - permettront de réduire les impacts et de les rendre compatibles, de rendre le projet compatible avec les enjeux d'une protection. C'est le parti-pris, je dirais, de tous les projets qui s'installent en zone sensible et donc c'est la méthode de travail qui a été retenue, de respecter la séquence d'évitement, de réduction, voire de compensation des impacts au sein de sites sensibles.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Pierre-Emmanuel VOS, pour les aspects fiscaux ?

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Oui, merci, monsieur le préfet. Je vais faire une réponse en deux temps parce que la fiscalité est plutôt liée soit au domaine marin, soit au domaine terrestre. Donc je laisserai compléter mes collègues de DGEC et de RTE surtout sur la partie terrestre.

Alors, sur la partie marine, donc, on a une taxe qui s'exerce sur les éoliennes maritimes déjà sur le domaine public maritime, donc dans les 12 milles, c'est-à-dire jusqu'à environ 22 km des côtes. Avec un tarif annuel fixé, pour chaque mégawatt installé, et avec une évolution annuelle donc. En 2021, ce tarif annuel de taxe était fixé à 18 605 € par mégawatt installé. Donc, si on prend l'exemple d'un parc de 1 000 mégawatts, ça veut dire qu'il y a une taxe à acquitter par exploitant de 10,6 millions d'euros par an, en 2021. Elle est répartie, cette taxe, alors à 50%, entre, pour les communautés littorales, qui sont impactées directement par le projet d'un point de vue visuel et puis à 35% aux différents comités des pêches, 10% à l'Office français de la Biodiversité et 5% à la SNSM.

Donc, au-delà du domaine public maritime, on s'attaque donc à la zone économique exclusive qui va jusqu'au 200 milles, 370 km de distance des côtes, et là, par le biais de la loi de finances 2022 et son article 101, la taxe éolienne a été étendue, donc à ces zones, et ça rentre donc en ligne de compte pour tous les parcs qui sont créés à compter du 1er janvier 2022. Peut-être que mes collègues de la DGEC pourront compléter : pour l'instant, de ce que je sais moi, le produit de cette taxe qui est collectée par l'État sera reversé à des actions relatives à l'amélioration de la connaissance et la protection de l'environnement marin, à l'exploitation durable des ressources halieutiques et au développement des activités maritimes.

Donc, ça c'est pour les parties marines. Il y a également sur la partie marine une redevance d'occupation du domaine public maritime. Je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail de son... de de sa...

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

De son calcul.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

De son calcul, merci, mais en tout cas, sachez qu'elle existe. À titre illustratif, pour des parcs qui sont en cours de construction à Courseulles-sur-Mer ou à Fécamp, se situent entre deux millions, deux millions cinq euros par an à verser par l'opérateur. Et puis donc, on a également des retombées fiscales qui sont liées aux ouvrages de raccordement en partie terrestre, donc je passe la parole à mes collègues de RTE.

**Mme Aurore GILLMAN - Responsable de la concertation environnement - RTE**

Oui donc les ouvrages de raccordement donnent lieu à une fiscalité locale. Essentiellement s'agissant des postes électriques, donc en fonction des scénarios, on peut en avoir soit à proximité du littoral si on est dans les scénarios courants alternatifs, parce qu'on a des longs raccordements, donc on va prévoir un poste intermédiaire, situé derrière donc le littoral. Ce poste de compensation donne lieu à taxe foncière et à contribution économique territoriale, de l'ordre de quelques dizaines de kilos euros par an respectivement, donc pour les collectivités concernées (communes, départements voire régions). S'agissant des postes avec transformateur, donc les postes de raccordement, donc on serait plus loin dans les terres, la fiscalité associée est la taxe IFER, que vous connaissez probablement déjà pour certains d'entre vous, qui peut représenter également de l'ordre de quelques dizaines de kilo-euros, de kilo-euros par an, à quelques centaines de kilo-euros par an, en fonction de la puissance du parc à raccorder. Là on est sur les très gros volumes. Voilà, pour vous donner quelques éléments et, comme pour l'État, on a aussi une redevance qui est évidemment au passage, à l'occupation des domaines publics, soit de l'État, soit parfois aussi des ports. Merci.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que, Mme DURAND, vous souhaitez compléter sur l'aspect fiscal ?

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Oui, non les explications ont été très complètes, donc à moins qu'il y ait des questions spécifiques, pas besoin, merci.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, alors, Jacques, pour répondre à la troisième question de ce sénateur.

**M. Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL**

Oui donc question des structures impliquées dans le projet, donc pour les services de l'État ça a été cité, nous avons les deux ministères : ministère de la Transition écologique et ministère de la mer qui ont en charge le projet à l'échelle nationale. À l'échelle locale, donc on a dit, la DIRME, la DDTM, la DREAL, au service de l'État sous l'égide du préfet du département. Et puis nous avons également un certain nombre d'établissements publics qui sont associés à ce projet : donc, alors évidemment, j'ai placé RTE dans le..., les RTE étant entreprise publique donc impliquée comme maîtrise d'ouvrage, et dans les partenaires, je dirais associés au projet, nous avons l'Office français pour la biodiversité en conseil, en appui-conseil. L'Ifremer également intervient sur le domaine des études, et puis, j'ai cité également le Conseil scientifique attaché au Conseil maritime de façade et la Commission spécialisée en mer qui, effectivement, regroupe une vingtaine de scientifiques spécialistes dans les différents compartiments écologiques et environnementaux du domaine terre-mer sur le secteur. Après, aujourd'hui, à ce jour, les principaux partenaires, j'en oublie peut-être... alors je n'ai pas cité la préfecture maritime, alors le préfet de département a mission oui je vous laisse...

**Monsieur le préfet**

Non, là écoutez, la DIRME en fait, euh... sous l'autorité fonctionnelle des deux préfets : préfet de région de l'Aquitaine et préfet de la Gironde et le préfet maritime de Brest, voilà !

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien, avant de vous donner la parole, monsieur Laurent, je voudrais... bon il est 7h moins 5, je pense que si on arrive à consacrer encore un 1/4 d'heure, tout au plus, à ces échanges sans vous frustrer, évidemment, nous aurons ensuite besoin d'une petite séquence, nous Commission du débat public, pour quelques précisions et puis pour vous présenter ce que nous avons décidé d'appeler des

« scénarios de solutions envisageables ». En avant-première, ce soir, puisque ce travail a été co-construit par des participants volontaires qui se sont réunis à La Rochelle vendredi dernier. Donc en avant-première, puis ces travaux seront ensuite mis sur le site dès demain.

Alors, pour pouvoir conserver ce moment en fin de réunion, il faudra que nous puissions encore échanger pendant, pendant 1/4 d'heure.

Monsieur Laurent ?

**M. Daniel LAURENT, sénateur de la Charente-Maritime**

Oui ! Bonsoir messieurs dames euh... juste, Michaël a posé une question concernant les taxes, ça faisait partie de ma question. Mes deux autres précisions : j'ai compris que c'était le plus gros projet atlantique, enfin le plus gros projet en mer par rapport aux autres qui sont à l'étude ou qui sont en train de se mettre en place. Alors, moi ma question c'est : est-ce qu'il est vraiment judicieux de faire un projet de 2 000 mégawatts à terme puisque l'objectif c'est 500, 1 000 et peut-être 2 000 à terme ? Ça, c'est la première question, vu les activités des côtes et du tourisme dans cet endroit-là...

Ma deuxième question, c'est la distance du poste électrique en mer, parce que j'ai compris que les premiers pylônes c'est à 9kms, mais à quelle distance sera le poste électrique ? Et puis, une question subsidiaire, mais c'est peut-être pas ce soir qu'on en parlera, mais les pêcheurs sont associés ce soir ? Ou ils sont associés au débat public ? Parce que bon, je crois que ça fait partie des éléments importants, qui génèrent une économie sur cette côte, dont il faut tenir compte et essayer de leur faciliter la tâche.

Voilà, merci.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Bien, alors, monsieur le président, je propose que Mme DURAND réponde à la première question de monsieur le sénateur, sur l'ampleur du projet... Mme DURAND ?

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Oui, merci monsieur le sénateur pour votre question.

Effectivement, la fourchette de puissance aujourd'hui, donc pour le premier parc, elle est d'entre 500 et 1 000 mégawatts. Et pour le second parc, aujourd'hui la PPE nous dit qu'il va falloir, un jour, au-delà de 2024, qu'on attribue des parcs à un rythme de 1 000 mégawatts par an et c'est pour cela que nous avons présenté ce chiffre dans le dossier, avec donc, la somme que vous avez faite, effectivement, qui est une capacité maximale totale qui pourrait aller jusqu'à 2 000 mégawatts.

En revanche, ce qui est important dans ce débat, c'est quand même de rappeler que la puissance, c'est l'une des grandes questions que l'on pose au public, ainsi qu'aux élus et à l'ensemble des parties prenantes de ce projet. Donc aujourd'hui nous n'avons pas décidé si ce serait 500 ou 1 000 et nous n'avons pas décidé si, pour le second parc, ce serait 1 000, ou une autre puissance. C'est tout l'enjeu de ce débat, et il nous semble par contre important, simplement, de ne pas... enfin d'être transparent sur le futur développement de l'éolien en mer. Comme je le disais en introduction, nos besoins en électricité vont augmenter, et c'est pour ça que c'est vrai qu'on s'achemine vers des tailles de parcs qui vont être de plus en plus grandes, justement pour pouvoir éponger ce besoin. Et cela n'est pas que le cas au large de la façade Sud-Atlantique, on a aussi des projets, notamment en Normandie, de grande taille. Notre projet au large de Barfleur, aujourd'hui c'est un projet qui pourrait aller jusqu'à 2,5 gigawatts d'éoliennes en mer installés à 40 km des côtes, mais bien entendu chaque projet est spécifique et encore une fois la puissance au large d'Oléron n'est pas encore déterminée.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Alors pour répondre à la deuxième question, je me tourne vers RTE.

**Mme Aurore GILLMAN - Responsable de la concertation environnement - RTE**

Oui, monsieur le sénateur, la distance du poste en mer par rapport, j'imagine au littoral, est strictement liée à la distance à la côte du parc de production, et donc des éoliennes. Généralement on le place, on place le poste électrique en mer derrière la première rangée d'éoliennes la plus proche de la côte. Voilà, en général, le positionnement qui peut être retenu, tout simplement pour prévoir le moins possible de câbles de raccordement export, qui est relativement coûteux donc on cherche à réduire évidemment les coûts et les impacts. Si on a deux parcs avec raccordements mutualisés, le poste de raccordement mutualisé en mer devra naturellement être entre les deux parcs concernés.

Ça dépend voilà des hypothèses, de localisation, de l'éventuel second parc mis en débat.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, alors, pour répondre à la question concernant l'association des pêcheurs, je vais demander à Pierre-Emmanuel VOS et à Jean-Philippe QUITOT de vous répondre.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Merci, monsieur le préfet, la réponse sera constituée en deux temps :

On est bien conscients, monsieur le sénateur, que le... que les pêcheurs sont les acteurs historiques du milieu marin, et que, pour que ce projet se fasse, il va falloir le co-construire, comme ils commencent à le dire eux-mêmes, très étroitement avec eux. Alors, la Commission particulière du débat public pourra nous... continuer à élaborer sur ce que je dis, mais en tout cas nous avons prévu plusieurs réunions thématiques avec les pêcheurs, enfin, la CPDP a prévu plusieurs réunions thématiques avec les pêcheurs dans le cadre du débat, au nombre de trois. On en a eu une première le 30 novembre dernier, on a la seconde lundi prochain, et on aura très certainement une troisième avant la fin du débat, en espérant pouvoir attaquer avec eux la question de la localisation du parc en particulier. Et, après le débat et dans cette idée de co-construire le projet avec eux, si le projet perdure bien sûr, il sera sans doute indispensable de créer un groupe de travail avec les pêcheurs, pour avancer sur le sujet, et je pense que peut-être monsieur QUITOT peut compléter là-dessus, mais je pense qu'on est partis pour ça en tout cas, évidemment.

**M. Jean-Philippe QUITOT, directeur interrégional de la mer**

Oui tout à fait, alors ça sera dans l'étude individuelle publique ( ? ), on attend de voir les résultats pour voir la meilleure manière de rebondir là-dessus. Par ailleurs, au-delà des réunions spécifiques qui sont faites, des pêcheurs viennent régulièrement à des réunions géographiques pour s'exprimer. Donc ils n'ont pas que ces réunions thématiques pour pouvoir parler, et par ailleurs, ils sont également membres d'une instance, des instances de consultation et de discussion au niveau de la façade. Donc c'est encore un autre endroit où il est possible de s'exprimer.

Voilà, donc c'est évidemment leur... c'est un enjeu fort de comprendre la pêche et de de l'entendre. C'est également un enjeu fort, qu'ils expriment les suggestions qu'ils ont par rapport à ces parcs parce que, comme on le disait en début de présentation, c'est le moment de faire part des suggestions que chaque acteur a, pour qu'ensuite on puisse les intégrer dans la construction même du parc. Parce que, le principe affirmé et mis en avant, tant par la ( ? ) des ministres et puis, bon la préfecture maritime va se... se fera le garant dans l'analyse de la sécurité de la navigation, parce que les activités ne sont pas, par principe, exclues des parcs, mais il faut que l'on construise le parc autour des contrats liés aux activités si on veut qu'elles puissent avoir lieu. Pour ça il faut les connaître.

**M. Daniel LAURENT, sénateur de la Charente-Maritime**

Très bien, merci. Merci beaucoup pour vos réponses.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Je vais donner la parole à Mme DOLBEAU, n'oubliez pas d'ouvrir votre micro, madame ?

**Mme Marie-Josée VILLAUTREIX - maire de Saint-Trojan-les-Bains**

Voilà, bonjour, bonsoir,

Bonjour, bonsoir, je ne suis pas Mme DOLBEAU je suis Marie-Josée VILLAUTREIX, maire de Saint-Trojan-les-Bains, en présence d'autres élus de Saint-Trojan-les-Bains. Je voulais revenir sur la localisation de ces... de ce parc. Je sais que la semaine dernière vous avez eu un atelier pour travailler là-dessus, je ne sais pas ce qu'il en est ressorti. Déjà, j'ai deux petites questions : vous avez parlé tout à l'heure de la situation du parc, entre 9 et 36 km, ça voudrait dire que ce qui est envisagé c'est que la première rangée d'éoliennes puisse être à 9 km ? Ou bien à 36 km ? Ça c'était un peu flou... et puis, ensuite, je voulais savoir s'il pouvait être envisagé plutôt un parc, et que ce parc soit situé beaucoup plus loin, peut-être en dehors des zones... imaginez entre 60 et 80 km ? Voilà.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Alors, moi je pense que la commission peut vous répondre. Et je vais ensuite laisser la parole pour 9 à 30, aux services de l'État, et comme vous le signalez, madame, en effet, ce que nous appelons « les ateliers de localisation » ont précisément pour but, de proposer des solutions alternatives, éventuellement, au projet de l'État dans sa zone préférentielle. Donc tout à l'heure, je vous présenterai ce qui est en effet sorti de ce premier atelier de localisation que nous avons conduit la semaine dernière. Donc un peu de patience, et entre 9 et 30, je pense que ça demande précision.

**Monsieur le préfet**

C'est Pierre-Emmanuel VOS qui va nous répondre, madame le maire.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Ce qui a été indiqué, c'était l'éloignement à la côte de la... de la zone d'étude en mer existante, donc qui est, effectivement, qui commence à 9 km de l'île d'Oléron et s'achève à peu près à 36 km. Mais je pense qu'on va peut-être garder aussi cette discussion pour plus tard, quand la CPDT va présenter l'atelier en question, puisqu'on se rend compte qu'effectivement, l'ensemble des acteurs nous encourage à aller un peu plus loin vers le large, et dans le cadre de l'atelier scénario personne n'a posé, de parc, proposé de parc à 9 km des côtes, donc je pense qu'on peut en reparler tout à l'heure quand on atteindra ce point.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien. Donc, Mme Bourdin...

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Pardon, excusez-moi, oui, pardon... j'aurais souhaité apporter un petit complément de réponse à la question qui est très, très concrète sur l'emplacement du parc et la distance à la côte. Peut-être simplement, pour donner un ordre de grandeur, on estime que la surface d'un parc qui ferait 1 000 mégawatts, ce serait environ 120 km<sup>2</sup> à la fin. Donc 120 km<sup>2</sup>, ça peut être 10 km par 12 km, on va dire, pour faire un rectangle 10 par 12. Donc quand vous demandiez, finalement, à quelle distance serait la première éolienne, on pourrait imaginer que la première ligne sera à 9 km, donc avec cette... ensuite ce côté de 10 km, et puis cette longueur de 12 km. Mais on peut aussi bien imaginer qu'on repousse le parc pour qu'il commence à 10 km de la côte, ou à 11 ou à 12, voire même à 30 km de la côte, et à ce moment-là, on aura un parc qui commencerait à 30 km, qui aurait une profondeur de 10 km et qui aurait une longueur de 12 km. Donc ça, ça dépend vraiment à quel endroit vous placez le carré à l'intérieur de cette grande zone de débat qui figure donc, la zone de 700 et quelques kilomètres carrés. Il faut imaginer, voilà, un rectangle de 10 km par 12 km, que vous positionnez un



petit peu à l'endroit où vous voulez, mais, voilà, la distance à la côte dépend évidemment de l'endroit où on place ce rectangle.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Mme BOURDIN, merci... Mme BOURDIN ?

**Katia BOURDIN, élue de la Charente-Martime**

Oui, bonsoir à toutes et tous. Merci beaucoup pour cette opportunité d'échanges avant d'apporter nos contributions dans ce débat. Merci pour la qualité des échanges, merci aussi à tous les précédents, les personnes qui sont intervenues auparavant et qui m'ont fait l'économie de nombreuses questions. Moi j'avais une question peut-être technique, un peu technique, à poser à RTE. On a donc 2 scénarios en gros, de raccordement qui sont proposés, et on a par ailleurs, un troisième scénario qui se dessine, me semble-t-il, avec une zone d'étude alternative au-delà de la zone Natura 2000. Et donc ma question, elle était : qu'en est-il finalement, de ce phénomène de déperdition, ce qu'on appelle la perte en ligne, qui est liée à la distance qui sépare le point de production au point de livraison quand on est sur des puissances aussi importantes, est-ce qu'on a un phénomène de déperdition qui existe toujours ? Ou bien est-il tellement infime qu'on ne doit pas le prendre en considération ?

**Mme Aurore GILLMAN - Responsable de la concertation environnement - RTE**

Oui, donc si je comprends bien, vous souhaitez savoir jusqu'où on peut aller pour un raccordement en mer, hors du parc naturel marin ou de la zone Natura 2000.

Alors, si on prend la ZPS, je ne sais pas jusqu'où ça va, alors on va juste parler de, peut-être, l'extérieur du parc naturel marin. Les hypothèses actuelles, les scénarios de raccordement, qu'on vous a très rapidement présentés tout à l'heure et qu'on approfondira beaucoup plus le 8 février prochain. En fait, le choix d'une technologie se fait en fonction de la puissance et de la distance. Donc, si on est, voilà, à plus de 50 km en mer, plus de 500 mégawatts, on sera probablement en courant continu, sachant qu'on est à au moins 50 km déjà pour aller rejoindre le réseau de 400 000 volts à terre, donc on voit la bascule se fait entre 100 et 130 km, tout compris, donc si on s'éloigne on sera, de fait, en courant continu. Pour du courant alternatif, il faudrait prévoir d'autres postes de compensation, le cas échéant, en mer, c'est pas du tout un scénario qu'on a envisagé à ce stade en termes de cumul d'impacts, en tout cas en mer. Voilà, donc en termes d'éloignement, on peut aller très loin avec du courant continu, mais il n'est intéressant que s'il y a du volume en face.

Autrement dit, plus on a du volume à accorder plus le courant continu qui permet de transiter et de rester sur de longues distances avec moins de pertes électriques, est intéressant. Effectivement, en courant continu on a moins de pertes électriques par rapport à des raccordements en courant alternatif, en revanche, on voit qu'on en a un petit peu plus au niveau des postes des stations de conversion, ce qui fait que l'un dans l'autre, c'est pas forcément, comment dire, un facteur discriminant en soi.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Alors, nous allons prendre encore 4 questions, et puis, ensuite, je vous présenterai ces fameux scénarios et nous pourrons reprendre ensuite quelques échanges. Monsieur...alors monsieur le maire, oui, non...

**M. Patrice LIBELLI - maire de Vaux-sur-Mer**

Oui, vous m'entendez là ? Oui, bonjour à tous, c'est M. LIBELLI, le maire de Vaux-sur-Mer.

Alors, est-ce que vous m'entendez là ? Oui ?

**Fabrice BEAUCIRE**

Oui, très bien !

**M. Patrice LIBELLI - maire de Vaux-sur-Mer**

D'accord, écoutez pour ce qui me concerne, effectivement on parle beaucoup de coûts, de fiscalité, de taxes, d'aspects techniques, et cetera. Mais je trouve qu'on se soucie un peu moins des répercussions sur les populations locales, et le cadre, et leur cadre de vie. Alors, j'ai le... je tiens à rappeler que la convention européenne du paysage de Florence a reconnu dans son article 5, le paysage en tant que « composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun et culturel et fondement de leur identité ». À partir de ce postulat, je souhaiterais poser quelques questions : alors quid, tout d'abord, des répercussions sur le tourisme ? Sachant que le département de la Charente-Maritime est l'un des plus touristiques de France et qu'une enquête récente montre que les éoliennes font fuir les touristes. Alors, deuxième question, je souhaiterais également évoquer le classement du phare de Cordouan, parce qu'effectivement, quid de ce classement au patrimoine mondial de l'UNESCO sachant, connaissant la proximité de ce site industriel ? En troisième question, quid des impacts sur la faune et la flore marine ? La pêche, les oiseaux, les courants marins ? Je sais que pour l'instant on n'aborde pas la question, mais je pense que, d'ores et déjà, c'est ce qui nous préoccupe, en tout cas nous, les maires du littoral, en tout cas moi ! Et, une autre question me... comment dirais je... me préoccupe un petit peu, c'est que je constate, en tout cas dans le secteur, que ce projet est vivement combattu par l'ensemble des associations de protection de la nature, qui le qualifient de dévastateur et d'absurde. Alors, bon, voilà les questions que j'avais à poser. Alors est-ce que ce projet est conciliable avec les enjeux environnementaux majeurs de la zone dans laquelle il s'inscrit ? Écoutez, je pense personnellement, j'en suis pas convaincu du tout... et ne va-t-il pas gravement défigurer notre cadre de vie ? C'est l'autre question qui m'inquiète le plus en fait, voilà...

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Bien, monsieur le maire, je vais demander à Jacques REGAD d'apporter quelques éléments de réponses.

**M. Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL**

Alors effectivement, c'est un point sensible, effectivement sur le projet qui est pris en compte. La question de l'impact visuel depuis les côtes, quelles qu'elles soient, Oléron et l'ensemble du littoral, éventuellement de la Gironde, permet d'être... on peut l'apprécier avec déjà un certain nombre de photomontages qui ont été faits, photomontages qui sont disponibles et qui ont déjà été présentés au public. On s'aperçoit, effectivement, que le parc est éloigné des côtes, il n'est pas invisible, notamment depuis Oléron, bon, c'est un facteur qu'il va falloir travailler, évidemment plus on éloigne le parc des côtes et moins il est visible de... depuis Oléron en particulier. C'est un point sur lequel le public est largement sensibilisé. Vous avez évoqué la question du phare de Cordouan, donc effectivement on a un engagement sur ce phare, donc là, un engagement c'est de respecter les collectivités, de respecter un périmètre de protection autour de ce phare, donc périmètre imposé par l'UNESCO pour garantir la labélisation au patrimoine mondial de ce phare. Donc on a pris en compte, évidemment, le périmètre de protection pour éviter l'impact, donc ça c'est parfaitement identifié. La question sur l'enquête, qui consiste à dire que les éoliennes font fuir les touristes, moi je... enfin je n'ai pas connaissance de cette enquête, mais si vous pouvez nous mettre à disposition l'enquête récente qui a été faite sur des parcs offshore, nous sommes preneurs, mais on va regarder ça précisément. Sur l'impact faune-flore, donc je l'ai dit, c'est un compartiment important des études environnementales en cours. Les études disponibles vidéographiques feront le point sur l'ensemble des impacts connus, et, encore une fois, on est dans un dialogue notamment avec les organisations non gouvernementales donc la (NPE ?) en particulier, France ? Environnement, dialogues contradictoires sur la prise en compte de ces paramètres et sur les études qu'il va falloir poursuivre,

approfondir, pour calibrer et pour qualifier les impacts réels à la fois du parc en phase travaux, mais également en phase d'exploitation. Donc ça c'est un paramètre important sur lequel on a une obligation d'études et une obligation de démontrer que l'impact sera minimisé et le moins important possible, évidemment.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Monsieur le maire de Saint-Pierre d'Oléron ? Allumez votre micro.

**M. M. Christophe SUEUR – maire de Saint-Pierre d'Oléron**

Bonjour, bonjour mesdames et messieurs. Merci de me donner la parole et je resalue les personnes que j'ai le plaisir de rencontrer déjà dans des précédentes réunions ou dans différents échanges. Je me suis déjà exprimé de différentes façons sur ce projet, j'ai quand même noté quelques éléments nouveaux aujourd'hui et je regrette très sincèrement, malgré la qualité des débats et de la possibilité de tous nous rencontrer en situation de protection COVID, de ne pas avoir tous les éléments que j'avais déjà entendus ou vus dans les précédentes... dans les précédents échanges, dans les précédentes réunions. Bien sûr, on peut pas tout présenter, et j'ai bien compris qu'il allait y avoir après une autre séquence. Ce qui m'interpelle un tout petit peu en premier lieu, c'est de vouloir un petit peu corriger ce qui a été dit sur la vie et la position des marins pêcheurs. Je rappelle que la commune de Saint-Pierre-D'Oléron a sur son territoire le port de pêche à la Cotinière qui a été fortement aidé par le département dans sa restructuration, dans sa requalification, permettant à des jeunes marins de pouvoir apprendre le métier de la mer dans de bonnes conditions, en toute sécurité. Il se trouve que dans le projet du parc éolien, plusieurs éléments ont été dits par les différentes prises de parole, jusqu'à présent, mais nous avons un élément qui est quand même très curieux, c'est d'avoir choisi un endroit non seulement qui est impacté par les règles de Natura 2000, en particulier sur deux observations de protection sur l'espèce habitat marine et en particulier sur les oiseaux. En même temps, nous sommes dans un parc naturel marin qui fixe des règles et les usages, et en même temps nous sommes sur une zone très particulière dans le cadre du golfe de Gascogne, à savoir une réserve qui permet d'avoir un apport halieutique considérable intéressant tous les pêcheurs qui viennent pas, que forcément de la Cotinière, mais qui viennent aussi de Royan, qui viennent de La Rochelle, qui viennent de la Vendée, de Bretagne et qui viennent même de Saint-Jean-de-Luz et, voire même des territoires qui sont les pays voisins, qui viennent pêcher sur cette zone. La curiosité c'est d'avoir choisi cet emplacement. Alors on a bien compris que dans les études que vous aviez faites, il semblerait que de toute la Nouvelle-Aquitaine, région qui doit aussi porter un parc éolien offshore, nous nous trouvons dans un espace où, seul le large de l'île d'Oléron pourrait répondre aux besoins techniques d'un tel parc. Ce qui m'inquiète, c'est que j'ai appris ce matin et Monsieur VOS n'a pas déconfirmé cette information, c'est l'idée d'avoir des ouvertures d'autres zones en particulier sur l'espace militaire de la zone de Cazaux, qui permettrait des servitudes en termes d'installation d'éoliennes, ce qui n'était pas le cas il y a 7 ans quand on nous a présenté le premier projet, et qui avait déterminé cette zone au large d'Oléron. J'aimerais bien qu'on approfondisse cette question puisque, en l'occurrence, ça permettrait peut-être de régler le problème de tous les impacts paysagers qui vient d'être souligné par la précédente prise de parole, et qui impacte bien sûr tout le tissu oléronais et le paysage d'Oléron qui se trouve confronté aujourd'hui à une installation industrielle d'éoliennes offshore au large de l'île d'Oléron. Excusez-moi si je suis un peu long.

Le deuxième élément qui m'interpelle beaucoup, c'est la notion d'impact. Vous avez un petit peu ce soir oublié de lister tous les impacts qu'il y a sur ce projet d'éolien offshore, considérant bien sûr tous les éléments, qu'ils soient, bien sûr, environnementaux, qu'ils soient techniques, qu'ils soient halieutiques, qu'ils soient aussi économiques, touristiques et bien sûr paysagère qui est un élément essentiel et qui aujourd'hui interpelle quand même tous les îliens que nous sommes, mais aussi toute

la Charente-Maritime par rapport à sa façade maritime. Ce qui m'inquiète, c'est qu'aujourd'hui on doit donner un avis, ou donner une position par rapport à un projet, sans connaître forcément tous les éléments techniques, mais je dois reconnaître que grâce à Monsieur BEAUCIRE avec tous ses collègues dans le cadre de la Commission nationale du débat public et l'organisation, nous avons aujourd'hui les apports techniques qui nous permettent d'affiner notre pensée. Sauf que, vous avez bien dit tout à l'heure, qu'on devait donc à partir de 2023, choisir un candidat et que, seulement après, il y aurait des études complémentaires qui seraient à sa charge en termes de réalisation d'impacts environnementaux, et à ce titre-là, la question que j'ai envie de poser ce soir devant tous mes collègues élus : mais est-ce qu'on aura de nouveau un débat public ? Est-ce qu'on sera encore soumis à des avis que l'on devra représenter ? Car je suis assez curieux, de voir comment l'État va se sortir de cette situation, de porter un projet et de prendre une décision et, après, de laisser porter à ceux qui seront donc les entreprises privées qui porteront ce projet, de faire les études d'impact, excusez-moi, j'é mets un énorme doute sur la sincérité de ses impacts environnementaux qui seront présentés par ceux qui vont détruire ces fonds marins.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Oui alors, monsieur le président, concernant la question de monsieur le maire au sujet d'une éventuelle autre zone d'implantation d'éolien en mer sur la façade sud l'Atlantique, je suggère que ce soit Mme DURAND qui puisse nous apporter des éléments de réponse.

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Oui, merci pour votre intervention. Alors, effectivement, le processus tel qu'il est écrit dans la loi aujourd'hui, c'est un processus en deux temps. C'est-à-dire que, dans un premier temps, l'État choisit la zone d'implantation du parc. Une zone qui est assez large, pour pouvoir accueillir le projet éolien. Et l'État organise un appel d'offres, au titre du code de l'énergie, afin d'attribuer un soutien public au futur développeur, donc une subvention pour qu'il puisse construire son parc, sachant qu'il y a encore besoin d'un coup de pouce pour le développement des énergies renouvelables, même si ce coup de pouce va en en s'amenuisant. Ensuite dans un second temps, c'est le développeur qui a la responsabilité de construire son parc, de l'exploiter, de le démanteler et de le maintenir. Et, le développeur a pour cela, la responsabilité de l'étude d'impact environnemental, puisque c'est lui qui connaît précisément les contours de son projet, qui connaît la taille envisagée pour ces éoliennes, la puissance unitaire de ces éoliennes, le type de fondation, le type de dispositif anticorrosion, l'ensemble finalement des composantes du parc c'est bien le développeur qui les choisit, alors qui les choisit d'ailleurs pas forcément tout de suite, il peut les choisir plus tard, mais en tout cas c'est lui qui sait quels sont les champs des possibles pour chacun des composants du parc. Et c'est sur cette base-là, en fait, qu'il va faire une étude d'impact. Il va finalement croiser l'état initial de l'environnement marin avec les installations qu'il projette de construire sur cette zone et il évalue ainsi les impacts en fonction des caractéristiques de son projet. Je voudrais juste insister sur le fait que l'État a commencé, finalement, à prendre en charge une partie de cette démarche d'évaluation environnementale, en prenant à sa charge la campagne de caractérisation de l'état initial de l'environnement, donc c'est ce qui vous a été présenté par monsieur REGAD sur les diapositives de calendrier. En fait, l'état anticipe ce travail que va devoir faire le développeur en menant des campagnes de caractérisation de l'environnement, très tôt, une fois que la zone soumise au débat aura été arbitrée, et bien, nous allons lancer des campagnes avion pour aller compter les oiseaux, pour aller compter les mammifères marins, qui migrent. Nous allons lancer des campagnes bateaux pour aller observer soit à la jumelle, soit avec un radar ornithologique, soit avec des hydrophones, l'ensemble des compartiments de la biodiversité et finalement toutes ces études de caractérisation de l'environnement nous allons les remettre au développeur qui pourra ainsi, faire ce croisement entre l'état initial et l'installation, et donc, avoir l'évaluation des impacts.

Donc, c'est bien à lui que revient cette tâche, mais, ce qui est important de souligner également c'est que son dossier d'évaluation environnementale sera soumis ensuite à l'instruction des services de l'État, et ce n'est pas du tout un blanc-seing qu'on donne au lauréat, au contraire, les problèmes commencent pour lui au moment où les services de l'État mènent leur instruction puisqu'ils vont venir vérifier la véracité des informations fournies dans ce dossier de demande d'autorisation. Ils vont venir challenger les mesures « éviter-réduire-compenser » qui seront proposées par l'exploitant et, in fine, c'est bien la préfecture qui aura le dernier mot et qui fixera la liste des prescriptions qui s'appliqueront au développeur du parc éolien en mer. Et bien entendu, pendant l'exploitation du parc, il y aura aussi des points de contrôle, au-delà de ce contrôle initial sur le dossier de demande d'autorisation, il y aura un suivi scientifique qui sera fait et notamment le Conseil scientifique de façade aura un rôle prépondérant à jouer tout au long de la vie du parc.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci... je crois que Jacques REGAD souhaitait compléter.

**M. Jacques REGAD, directeur adjoint de la DREAL**

Juste un petit complément sur la question effectivement, de la... continuum de la consultation du public, d'une part sur la sincérité de l'étude d'impacts qui a été abordée. Des procédures d'autorisations environnementales sont soumises à enquête publique, donc il y aura effectivement à nouveau des phases de consultation du public. D'autre part, des études d'impact, ce type de projet revient l'évaluation environnementale, qui est organisée, et prise en charge par une autorité indépendante, donc qui est au niveau national, ici le ministère général du développement durable ou le Conseil général de l'environnement et du développement durable, qui a en charge de vérifier la qualité, le contenu et la... finalement, la qualité globale de l'étude d'impacts qui est également un élément important. Cet avis de l'autorité environnementale est un avis public, donc qui est mis à disposition du public, qui peut effectivement servir de base de discussion, voire de contentieux qui sera mis en place.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien, merci. Alors deux dernières questions, si vous pouviez comprimer vos questions et que les réponses soient également comprimées pour que la Commission puisse, aussi, s'exprimer auprès de vous. Thierry LESAUVAGE, Monsieur LESAUVAGE ?

**Thierry LESAUVAGE**

Oui, eh bien, merci. Bonjour, je suis Thierry LESAUVAGE, vice-président à l'Aménagement du territoire et développement durable et mobilité à Rochefort. Ma question elle est simple et assez directe sur... pour élargir le projet un peu : compte tenu des puissances transportées vers les autoroutes de RTE et compte tenu du renforcement du réseau, qui... et des coûts engendrés par celui-là, ainsi que du marché de l'énergie, ne serait-il pas intéressant de stocker cette énergie en développant plutôt l'hydrogène vert et de faire, à ce moment-là, une étude globale énergie pour un peu tendre vers une autonomie énergétique du territoire et avec la pile à combustible les transports, et cetera ? Voilà, c'est histoire de rentrer un peu sur le côté hydrogène vert.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Bien, alors je pense que c'est Mme DURAND qui peut vous répondre... Mme DURAND ?

**Thierry LESAUVAGE**

Elle est partie.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Non, elle est là. Mme DURAND ? Mme DURAND, pourriez-vous répondre à M. LESAUVAGE concernant la filière hydrogène vert ?

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Oui, oui oui, tout à fait. Excusez-moi, c'est une logistique particulière.

Oui, alors concernant l'hydrogène, donc côté ministère de la Transition écologique, bien entendu on partage l'intérêt de développer l'hydrogène vert. Néanmoins, concernant l'éolien en mer, aujourd'hui ce qu'on a besoin de produire, c'est vraiment de l'électricité à injecter sur le réseau national de transport, donc le réseau de RTE. Les besoins en électricité vont augmenter, comme je le présentais tout à l'heure, et nous avons vraiment besoin de nouvelles usines qui produisent de l'électricité. Et que celle-ci soit renouvelable ou nucléaire via la prolongation, mais peu importe. Aujourd'hui, ce dont on a besoin, c'est d'injecter de l'électricité sur le réseau de transport national. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui les projets éoliens en mer qu'on fait, alors pas seulement celui en Sud-Atlantique, mais aussi sur les autres façades, ce sont toujours des projets où l'objectif c'est d'injecter sur le réseau de transport, pour bénéficier à l'ensemble du réseau national d'électricité. Ensuite, il y a des expérimentations en cours, effectivement, de couplage entre la production d'hydrogène et la production d'énergie renouvelable, mais ce n'est pas un projet que nous souhaitons développer pour Oléron.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Alors je pense que nous pouvons donner la parole à vous, M. MORAD.

**Monsieur MORAD**

Oui, bonjour. Donc je suis M. MORAD donc conseiller municipal à Saint-Trojan-les-Bains.

Donc ma question est, je dirais, mes trois questions sont les suivantes : ma première question est de savoir... est-ce que vous m'entendez ? Ma première question est de savoir est-ce qu'il y aura un impact au niveau du contribuable, que ce soit au niveau de la facturation d'électricité, ou bien fiscalement, avec ce genre de projet ? Ma deuxième question, elle est au niveau du projet éolien en lui-même, dans l'hypothèse d'une panne d'éolien, comment va se dérouler le démantèlement et qui va gérer cela ? Ma dernière question, ne pensez-vous pas que ce genre de projet risquerait de mettre les pêcheurs, je dirais, à défaut, c'est-à-dire qu'ils mettront leur clé sous la porte ?

**Fabrice BEAUCIRE**

Merci. Alors sur les impacts pour le contribuable, peut-être que Mme DURAND peut commencer, puis éventuellement on complétera au niveau local ? Mme DURAND ?

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Oui, oui, bien sûr. Merci pour votre question. Alors concernant la fiscalité, alors c'est un thème, un thème très large. Peut-être rappeler que d'une part on a donc la construction du parc éolien en mer. Ce parc éolien en mer, il sera construit donc par le développeur. C'est le développeur qui va dépenser l'argent nécessaire, déjà trouver puis dépenser l'argent nécessaire pour construire le parc, l'exploiter, le maintenir et le démanteler. Et il bénéficiera d'un soutien public, donc un complément de rémunération, et cet argent c'est l'argent de l'État qui vient, finalement, subventionner cette énergie puisqu'on souhaite la développer en application de nos engagements climatiques et pour diversifier notre mix électrique. Donc, indirectement je dirais, oui c'est de l'argent en partie public, qui va aller dans ce projet et donc voilà, c'est de l'argent du budget global de l'État, mais la majorité des investissements par contre sera porté directement par le développeur privé. Ensuite, en termes de retombés, donc le développeur va devoir payer une taxe éolienne en mer ainsi qu'une redevance.

Donc là, les bénéficiaires... ça dépendra d'où est situé le parc. Donc si le parc est situé sur le domaine public maritime, alors, et bien, les bénéficiaires de cette taxe aérienne en mer seront d'une part les collectivités territoriales, d'autre part les comités des pêches, l'Office français de la biodiversité et les sauveteurs en mer. Si jamais le parc est situé en zone économique exclusive, la taxe reviendra au budget général de l'État. Concernant la redevance, et bien, les principes généraux s'appliquent, donc si le parc est situé en ZE, la redevance ira dans les caisses de l'Office français de la biodiversité et si le parc est situé en DPM, il me semble que cela va aux collectivités, mais c'est à vérifier. Enfin, concernant le raccordement, donc le raccordement du parc sera géré par RTE et la façon dont RTE se finance c'est via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, le TURPE, et ça c'est un des postes qui figurent sur la facture des consommateurs d'électricité, mais comme pour l'ensemble des énergies consommées, enfin le TURPE, de toute façon, est une composante de la facture, donc il y aura une toute petite répercussion sur ce poste-là, mais qui devrait être insensible pour les consommateurs français. Et je laisserai d'ailleurs RTE compléter sur cette partie raccordement si besoin.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Oui enfin, ça, ça a déjà été évoqué, je ne pense pas que ce soit utile d'y revenir. Par contre, Mme DURAND, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur le démantèlement des parcs éoliens ?

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC**

Oui, alors concernant... et puis il y avait une question sur la pêche aussi... à laquelle je n'ai pas répondu... non, c'est bon ? Très bien.

Oui, sur le démantèlement. Alors le démantèlement, c'est très simple il est à la charge du développeur et le développeur, en fait, remet à l'État une garantie démantèlement, donc de plusieurs dizaines de millions d'euros et si le développeur ne fait pas le démantèlement et bien il n'a pas sa garantie en retour. Bien évidemment on ne veut pas arriver à cette situation donc l'idée c'est bien, si jamais il y a un refus d'obstacle pour le démantèlement, d'abord de le mettre en demeure de procéder au démantèlement, et si, ensuite, il ne démantèle pas, éventuellement lui faire faire les travaux d'office, et à la fin, si vraiment il ne le fait pas, et bien, l'État peut lui garder sa garantie, ce qui est donc particulièrement dissuasif.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, alors sur la pêche, Jean-Yves ?

**Jean-Yves ROUVIÈRE**

Sur la pêche, puis également vous avez parlé de panne, parce que vous avez parlé de démantèlement et de panne en amont, donc peut être juste un petit mot sur l'entretien. Parce qu'évidemment, ce genre de parc demande une maintenance permanente. C'est un site qu'on ne pose pas une fois pour toutes et, évidemment ça demande tous les jours de se rendre sur les lieux, et donc quelque part ça crée une activité, une activité d'économie maritime autour de ce parc, une activité portuaire, une activité de navigation, de marins, et donc quelque part il y a tout un écosystème économique qui se crée autour pour justement le maintenir en état de fonctionner. Donc sur la pêche, oui c'est évident que ça va nécessiter pour les pêcheurs un changement pratique : on ne peut pas pêcher de la même manière au milieu d'un champ éolien qu'on pêchait quand il n'y en avait pas. Le principe, que j'ai dit tout à l'heure, je répète, c'est que la pêche n'est pas interdite dans les champs éoliens en principe. Après, il y a toutes les activités de pêche, qui ne sont pas forcément possibles évidemment au sein du champ éolien et ça, c'est sûr. La question c'est justement de pouvoir travailler les activités qui demeurent possibles et les conditions dans lesquelles ces activités de pêche peuvent rester possibles et donc pour ça on a besoin de bien mesurer, et c'est ce que je disais au niveau des suggestions liées à ces activités, pour pouvoir les présenter au porteur de projet et faire en sorte qu'on puisse les

prendre en compte dans le cahier des charges. Par ailleurs, donc oui il y aura un impact, c'est certain. C'est un impact qui va nous conduire à une évolution, ça, c'est sûr, et ensuite qu'elle sera la somme de l'impact, c'est dur à dire pour moi aujourd'hui sachant qu'il y a aussi des retombées fiscales, mais qui sont collectives et pas individuelles. Les retombées fiscales sont donc de l'ordre de, de mémoire, c'est 35% : 15% pour le niveau national, 10% pour le niveau régional et 10% pour le niveau départemental, mais vu que c'est de l'argent public, qui n'est pas directement affecté aux professionnels, par contre c'est de l'argent qui peut accompagner des reconversions, c'est de l'argent qui peut accompagner la réflexion sur les pratiques collectives, et donc il y a un accompagnement des pêcheurs.

### **M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien, je vous remercie. Alors je pense que, bon, on va terminer cette réunion par une dernière séquence au cours de laquelle la commission va peut-être reprendre la parole. Louise-Marie, est-ce qu'on pourra accéder à notre propre diaporama ? Voilà.

Alors, deux points : le premier je vais l'appeler « ASAP » et le deuxième, je vais l'appeler « scénario ». Dans le cadre de la loi ASAP, finalement, la Commission du public doit demander aux collectivités territoriales, comme vous le lisez sur l'image, doit demander un avis aux collectivités territoriales. C'est-à-dire, ne sont pas obligées de rendre un avis, mais j'ai envie de dire au nom de toute la Commission que même si la loi n'avait pas inscrit cela, la Commission se serait évidemment manifestée auprès des collectivités locales pour solliciter leur avis. Alors, vous voyez un petit peu le mode d'emploi : ça se présente sous la forme d'un cahier d'acteur, mais pourquoi pas d'autres formes possibles. Peut-être un avis sur la plateforme participative au choix ? Et puis, après cette soirée, où nous sommes 60 sur l'écran, de toute façon toutes les collectivités concernées recevront un courrier postal pour réitérer, finalement, cette invitation à formuler un avis. D'autre part, il y a le problème du calendrier. Comme le débat a été prolongé d'un mois, bien entendu, ces cahiers d'acteurs des collectivités doivent nous parvenir, en principe, avant le 28 février, mais nous avons admis que pendant la rédaction de notre propre compte-rendu, qui prend deux mois, vous pourriez disposer d'un peu plus de temps. Tout simplement parce que j'imagine que dans les collectivités peut-être des débats pourraient également être montés par vous-mêmes, ce qui prendrait un peu de temps. Voilà donc, au plus tard, le 20 mars, donc pendant que nous serons en train de rédiger notre cahier, notre compte-rendu, pardon, nous pourrions recevoir vos cahiers d'acteurs et vos avis. Et nous comptons beaucoup, évidemment, sur ces avis. Et pas seulement sur l'avis des personnes des associations environnementales, des représentants, représentants de différentes composantes de la vie économique. Alors, maintenant, le deuxième point pour les scénarios, ce qui fait écho à une question qui a été posée tout à l'heure, nous avons utilisé le terme de « scénario » pour ne pas utiliser le terme de « projet », ne pas mélanger le scénario avec le projet de l'État, pour simplifier. Alors, un scénario, ça n'est pas une mise en scène au théâtre, hein, c'est simplement le fil conducteur de la pièce. Alors, je voudrais rappeler la mission de la Commission du débat public : la Commission particulière reçoit cette mission de la Commission nationale. Et, nous avons, effectivement, un texte qu'on appelle la saisine, que vous connaissez par cœur, j'imagine maintenant... et, dans cette saisine, il a des questions. La mission, l'une des missions de la commission, c'est évidemment d'offrir au public la possibilité de répondre à ces questions. J'insiste sur un point, cela ne signifie pas, en faisant cela, que la Commission du débat public est en train de pousser le projet de l'État. Elle offre simplement à tous les participants du débat public la possibilité de s'exprimer. Alors, comme les questions posées tournent autour d'une question de localisation, une question de géographie, d'une certaine façon, évidemment, on a fait cette proposition de localisation. Alors là, deuxième point, on a compris, je vais m'exprimer d'une façon assez familière, toutes mes excuses pour ce vocabulaire, mais on a compris depuis les tout débuts de ce débat public, que de toute part, on a compris que la zone préférentielle proposée par l'État était vue par nos interlocuteurs sur le terrain comme le « pire endroit ». Le pire endroit, avec des guillemets. Je suis en train de citer quelqu'un qui s'exprime de



cette façon. N'en concluez pas que c'est le propos du président de la Commission. Et je dis ça parce que quelquefois les journalistes font beaucoup de charcutage dans les entretiens que nous avons avec eux. Alors, une fois qu'on a dit ça, puisque c'est le pire endroit, de façon très familière, j'ai envie de dire à nos interlocuteurs : connaissez-vous des endroits qui soient « moins pires » ? Et la réponse c'est « on n'en connaît pas » ou « peut-être, on pourrait réfléchir ». Et voilà comment est née l'idée de proposer ces scénarios. Alors, vous voyez ici les scénarios qui sont sortis d'une première séance que nous avons tenue vendredi dernier. Je dis bien une première séance. Nous l'avons faite avec, je ne dirais pas des cobayes, mais des gens volontaires qui sont venus pour co-construire ensemble des idées de solutions alternatives. Mais, également de confirmer, pourquoi pas, la solution proposée par l'État. Ou bien tout simplement de dire : il n'y a pas de solution. Voilà, donc l'éventail est très large et nous avons simplement proposé aux participants, qui étaient extrêmement diversifiés par leurs origines et par leurs opinions, nous leur avons simplement proposé deux bornes, outre le scénario 0, c'est à dire rien nulle part, nous leur avons proposé finalement le scénario 1, appelé « scénario historique », c'est le scénario hérité du milieu des années 2010, jusqu'à 2 gigawatts. Et puis, à ces participants de travailler ensemble pour formuler ces scénarios. Cela ne signifiait pas qu'ils étaient favorables à tel ou tel scénario dans un premier temps de travail. Ensuite, on leur a demandé, pour chacun de ces scénarios, qu'ils inventaient - on est dans le domaine de l'imagination - on leur a demandé tout simplement de dire les avantages, l'intérêt que présentait ces scénarios et les risques, voire, les menaces qu'il pouvait représenter d'un autre côté. Et nous avons fini cette séance en leur demandant les recommandations qu'ils pourraient exprimer auprès des services de l'État après ce travail. Alors nous allons mettre maintenant en débat et en discussion ces fameux scénarios. Ce soir, vous les avez en avant-première, on a juste eu le temps cette semaine de présenter les résultats de cette séquence, de cette séquence assez spontanée. Sur le site du débat public, vous aurez, dès demain, la totalité de ces scénarios. Alors je pense, Louise-Marie, qu'on pourrait les faire défiler très vite. Il est hors de question de plonger dans ce travail en 3 min ce soir. Mais du coup, comme vous avez un avis alors je pense que vous pourrez très probablement aussi vous appuyer sur ces scénarios pour en proposer d'autres, pour éventuellement, les commenter, les critiquer, les valider, selon vos propres avis.

Alors voilà une petite idée, je pense que Louise-Marie on peut les faire passer, alors peut-être pas 24 images seconde comme au cinéma, on va essayer d'avancer un petit peu plus vite, parce qu'on ne va pas les augmenter un par un, et tout ça sera sur le site demain et vous pourrez plonger, si je puis dire, dans ces scénarios.

Alors, voilà les différentes...les différentes solutions imaginées, encore une fois, par nos interlocuteurs lors de cette première séance.

Alors, nous avons prévu, d'ici la fin du débat, de mettre ces scénarios en discussion auprès de publics plus larges, et finalement, on espère voir sortir un certain nombre d'hypothèses, formulées par les publics, et encore une fois la Commission n'est pas du tout dans son rôle pour choisir tel ou tel scénario. En revanche, ces scénarios seront évidemment présentés aux services de l'État, qui devront apporter une réponse à chacun de ces scénarios, en termes d'intérêt, de faisabilité. Et, alors, nous nous avons une question simple que nous nous sommes posée, alors qu'on se pose depuis un certain temps, mais là elle est devenue absolument évidente : certain de ces scénarios se font effectivement bien plus au large. Donc là je reprends les propos qui ont été tenus ce soir par un certain nombre d'entre vous. « Bien plus au large », ça veut dire qu'on sort du cadre de lecture proposé par l'État. Et la question de savoir si, quand on propose cela, on est dans l'utopie, dans le rêve ou bien s'il y a quelque chose d'un peu réaliste, dans ces propositions. C'est la raison pour laquelle la Commission du débat public a demandé à la Commission nationale du débat public, la CNDP, de financer ce qu'on appelle « une expertise complémentaire ». Nous allons nous adresser à des experts, donc pas les services de l'État, des experts (ex – pars, en dehors des parties), voilà, c'est à dire indépendants, autonomes, pour leur demander, au fond, si certains de ces scénarios au large sont crédibles ou pas

en première approximation, évidemment. Deux questions se posent : jusqu'à quelle profondeur peut-on poser des éoliennes ? Créer un parc posé. Jusqu'à quelle profondeur ? On est passé dans ce débat public de 50 m de profondeur dans le premier dossier du maître d'ouvrage, et lorsque la zone a été étendue, on est passé de 50 à 60. La question qu'on a posée, c'est, ce parc, dans 5 ans, peut-être sa mise en service, même un peu plus, mettons 2030. En se projetant à cet horizon-là, à quelle profondeur peut-on poser les éoliennes selon les constructeurs ? C'est-à-dire les industriels. Voilà une première question que nous allons poser.

Une deuxième question que nous allons poser, c'est, tout simplement, le rapprochement de prix de production de ces constructions, productions de ces parcs, entre posé et flottant. Est-ce qu'à terme, les prix se rapprochent ou pas ? Et à quel terme ? Et tout ça, évidemment, avec une préoccupation économique, c'est-à-dire à quel prix peut-on faire tout cela ? Donc, pour cela des experts que nous allons réunir, effectivement, nous allons concevoir deux réunions au cours de laquelle les experts pourront présenter leurs résultats, et puis évidemment, discuter avec les publics.

Voilà, voilà la démarche que nous avons entreprise, pour finalement donner un peu de réalité à ces scénarios. Alors, vous vous le voyez, les scénarios sur cette image, c'est le premier parc éolien. Bien entendu, dans la saisine, il y a la question, éventuellement, d'un deuxième parc. Donc nous avons... nous avons rédigé, un peu rapidement hier et encore ce matin, une autre image dans laquelle on voit comment on pourrait - Louise-Marie je pense que c'est une image qui vient juste après - on pourrait effectivement passer à un deuxième parc, et là la méthode que nous allons proposer à nos participants, finalement sont des combinaisons entre le premier parc et le deuxième parc, il y a des modèles de combinaisons. Et dans ces modèles de combinaison, on n'a pas du tout perdu, effectivement, en route, la question du raccordement qui nous est posée dans la saisine. La question du raccordement, et on voit bien que c'est, quand on passe d'un parc à deux parcs, que la question du raccordement prend une intensité un peu plus importante.

Alors voilà où on en est, et nous avons maintenant 6 semaines d'un travail, que je trouve malgré tout un peu intense, pour recueillir le maximum de réactions à ces scénarios et, bien entendu, nous attendons des collectivités territoriales qu'elles puissent évidemment apporter leur contribution. Voilà ce que je voulais dire ce soir. Alors, on n'ira j'imagine pas tellement plus loin dans l'étude précise ce soir de ces scénarios, mais peut-être que l'on peut réserver, si vous n'êtes pas... si vous n'êtes pas encore à 5 ou 10 minutes près, on peut-être entendre vos réactions à notre programme.

Alors Mme de ROFFIGNAC voulait tout à l'heure intervenir, et puis effectivement... peut-être que maintenant nous pouvons vous donner la parole, Mme ?

### **Mme Françoise de ROFFIGNAC - présidente du SMIDDEST**

Eh bien, écoutez, je vous en remercie. Bonjour à toutes et à tous, donc j'interviens en tant que présidente du SMIDDEST, donc gestionnaire du phare de Cordouan. Et élue de la CARA. Donc voilà, plusieurs titres et très en proximité de la zone sud pour le raccordement. Donc, ce que vous venez de présenter et les différents scénarii, met un petit peu en avant notre inquiétude, effectivement, par rapport au SMIDDEST et que nous avons mentionné auprès de Mme la préfète en fin décembre, avec copie évidemment à la DIRME qui en a eu connaissance, comme la DRAC. Parce que le Comité du patrimoine mondial, lorsqu'il a inscrit le phare de Cordouan sur la liste du patrimoine mondial en juillet dernier, a bien insisté pour qu'au niveau du SMIDDEST et des services de l'État nous continuions, après plusieurs années de travail pour préparer ce dossier, à être totalement actifs et de concert pour réaliser les formalités administratives et réglementaires par rapport à la mise en œuvre d'un plan de gestion. Et donc, à ce titre, au niveau du plan de gestion, nous devons systématiquement attirer l'attention de l'UNESCO sur les différents projets. Et, le projet sur lequel, à date, quand nous avons présenté le dossier en 2019 puis apporté des compléments en 2020, a été effectivement un scénario qui est... pas forcément celui qui sera... qui sera... gardé ou évalué donc sur les années à venir. Donc, nous avons attiré l'attention de Mme la préfète sur le projet éolien par rapport à sa

dimension au large, mais nous avons aussi attiré le... comment dire... mis le doigt sur quelque chose qui nous semblait important aussi, par rapport au raccordement. Puisque, le scénario de raccordement sur la partie sud pourrait impacter le périmètre du bien inscrit, et celui de la zone tampon, donc on a eu un certain nombre de, comment dire... d'informations nous rassurant, mais c'est vrai qu'on n'est jamais complètement rassurés par ce... par rapport aux propositions qui sont faites. Et on a aussi toute une... quelque chose dont on a parlé M. LIBELLI tout à l'heure par rapport à ce qui peut être sur le visuel, mais aussi sur le ressenti. Et sur le ressenti des populations et sur le ressenti aussi des visiteurs et des personnes qui viennent dans la zone de Cordouan, et en particulier les différents ambassadeurs lorsqu'ils sont venus, étaient dans ce ressenti beaucoup plus que dans le visuel qui pouvait impacter Cordouan. Donc, nous nous continuerons à avoir une vigilance par rapport à ça, à la fois sur l'impact dans le périmètre sur l'impact visuel, mais sur l'impact aussi qu'il pourrait y avoir donc sur la partie ressenti. Et ensuite, en tant qu'élue, avec des attributions sur la mer et le littoral, je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure par rapport à la pêche, et mes collègues élus qui ont insisté, non seulement sur la participation des pêcheurs, mais aussi sur le côté éventuellement « prise en compte » des dangers de pêche qui pourraient mener à terme à une difficulté pour ces professionnels à continuer à exercer leur activité. Il est effectivement intéressant d'imaginer des compensations financières, mais une compensation financière ne viendra jamais leur... redonner toute l'importance d'un travail à quelqu'un qui se voit perdre son travail et son lieu de travail, c'est-à-dire une zone de pêche. Donc je pense qu'il y a différents éléments sur lesquels nous allons rester collectivement vigilants de manière à ce que, tout ce qui a pu être dit, écrit, par rapport aux différents scénarii puisse être vraiment intégré, et... je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, madame. Avant de laisser la parole aux services de l'État à propos de Cordouan... j'ai bien noté l'expression que vous avez utilisée, vous avez parlé de ressenti. Effectivement, il y a une dimension culturelle. Et éventuellement immatérielle, et moi, je pense que c'est un beau sujet d'acteur, pardon, un beau sujet pour un cahier d'acteur, excusez-moi moi, je commence à être fatigué... ce serait intéressant pour la Commission de disposer d'un cahier d'acteur orienté dans cette question du ressenti. Voilà, alors peut-être sur Cordouan ?

**M. Jean-Philippe QUITOT, directeur interrégional de la mer**

Oui, Mme ROFFIGNAC, oui, merci, on a eu beaucoup d'occasions d'échanger sur ce sujet bien sûr parce que, évidemment, il est également très important pour nous et on regarde de près. Finalement, cette question, elle s'est posée à deux reprises. Elle s'est posée avant que Cordouan soit ainsi ou patrimoine avec l'inquiétude que l'on avait que le projet en lui-même remette en cause cette inscription au patrimoine. Et heureusement donc, ça n'a pas été le cas, et j'allais dire la question qu'on s'est posée, la crainte qu'on a eue à ce moment-là, n'a pas été levée au cours des différentes discussions qu'on a pu avoir avec nos partenaires et les différents ambassadeurs. Maintenant que le bien est classé, quelque part, il a son mode de protection, et c'est une suggestion pour le projet de vouloir tenir compte, à part entière, que ce soit pour le tracé, que ce soit pour l'implantation... et quelque part c'est plus Cordouan qui... c'est plus Cordouan qui doit tenir compte du parc éolien, c'est le parc éolien qui doit tenir compte de Cordouan. Et, je pense que c'est clair pour tout le monde et c'est comme ça qu'il faut le voir, qu'on le comprenne...

Et donc, il faudra qu'on analyse tout ça et, évidemment, c'est une suggestion à part entière.

**Monsieur le préfet**

Monsieur le président, si vous le permettez, je voudrais apporter quelques éléments à Mme de ROFFIGNAC concernant la pêche. Plusieurs élus, évidemment à juste titre, s'inquiètent des conséquences que la création d'un parc éolien en mer pourrait avoir sur leurs activités, et les services de l'État, comme l'a dit monsieur PICOT, en sont parfaitement conscients.

Je pense qu'il faut également, si on veut avoir vraiment une approche complète des choses, et se projeter dans l'avenir, essayer de réfléchir aux opportunités que la création d'un projet comme celui-là pourrait avoir. Ça a été évoqué tout à l'heure par la représentante de RTE. Voilà, il faut être conscient du moment... qu'à partir du moment où on modifie un écosystème, quel qu'il soit, bon ça peut entraîner évidemment, des pertes de biodiversité, des menaces pour certaines espèces, mais c'est un peu également se traduire par l'arrivée ou le renforcement de certaines espèces. Ça peut aussi permettre à des acteurs économiques, et en particulier aux pêcheurs en milieu maritime, bien sûr, de développer des activités nouvelles. Voilà, donc je pense qu'il faut essayer, face à un projet d'une telle ampleur, on est bien conscient du fait qu'il aura des impacts, et bien, d'en identifier les potentialités et pas que les menaces, voilà.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien, nous approchons des deux heures de réunion et je pense qu'il est temps de peut-être de... de quelques mots de clôture.

**M. M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

...

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Oui... c'est ce que j'allais faire... mon secrétaire général me dit, « et de demander s'il y a éventuellement d'autres questions » sur l'écran de l'ordinateur, c'est ce que je m'apprête à faire.

Et sinon, alors sinon, je pense que nous pouvons conclure. Je donnerai quand même bien la parole à monsieur le préfet, pour deux ou trois mots de conclusion sur l'ensemble de la réunion ?

**Monsieur le préfet**

Alors, là je veux bien, je veux bien, je voudrais vous remercier, vous, tous les élus qui ont bien voulu participer à cette réunion en visio, les représentants des services de l'État, RTE, sans oublier bien sûr Mme DURAND à la GDEC, pour ( ?)

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGE**

Je pense qu'ils vont devoir se reconnecter, parce qu'ils ont perdu la connexion... d'accord...

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public ( ?)**

Il n'y a plus d'écran là...

**Mme Hermine DURAND, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGE**

Oui, je vais les appeler pour savoir...

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Écoutez, voilà, excusez-moi, le zoom va revenir, c'est marqué. Bon, allez-y.

**Monsieur le préfet**

Voilà alors, non, simplement vous dire monsieur le président, mesdames, messieurs, que les services de l'État et bien... prennent toute leur part au débat public, comme ils le font depuis le début et qu'ils continueront de le faire sous la houlette de Pierre Emmanuel VOS, notre directeur de projet, jusqu'à la fin février, voilà. Et que, bien sûr, vous ne devez pas hésiter, alors bien sûr, c'est le président BEAUCIRE et sa Commission qui président le débat public, mais, si pendant cette période, vous avez des questions à poser à tel ou tel service de l'État et bien, nous sommes à votre entière disposition. Merci beaucoup.

**M. Francis BEAUCIRE - Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, monsieur le préfet.

Et gare à mon âge, c'est vraiment trop tard pour moi de devenir préfet un jour, mais j'aurais dit à peu près la même chose, voilà. C'est-à-dire des remerciements, des remerciements pour votre intérêt et puis vous dire aussi que la Commission du débat public est toujours présente, à votre écoute, jusqu'à la fin de ce débat, par les outils que vous avez déjà utilisés. Sur le site du débat vous verrez très prochainement le programme de nos activités jusqu'à fin juillet et en particulier, une date importante ici, à La Rochelle, c'est ce que nous avons appelé le « festival », alors « festival » ça veut pas dire « fête foraine », c'est le festival avec deux journées, le 18 et le 19 février. Et dans la journée du 18 février, nous allons réaborder de façon un peu plus large une partie des questions que vous avez posées aujourd'hui. Pas spécialement à propos d'Oléron, mais en général, sur ces questions d'énergie, à la rencontre de l'énergie et de la mer.

Voilà, donc merci encore, et bonne fin de soirée.

**Fin de la réunion**

---